déCLIC 17/18

# BULLETIN DE LIAISON

association du quartier de la place et de l'avenue de Clichy • sixième année • numéro 11 • automne 2001

## au sommaire :

- Éditorial ..... p. 1

- Place de Clichy :
  un enfer urbain ? ..... p. 2-3
  l'urgence de sa rénovation p. 4
  elle vit jour et nuit ..... p. 5

- Malpropreté,
  un dossier urgent ..... p. 5

- Le point sur la police
  de proximité, deux ans
  après la réforme ..... p. 6

- Bds de Clichy et Rochechouart :
  maîtriser le stationnement
  des cars de touristes ..... p. 7
  réhabilitation en 2002 ..... p. 8-9
  l'opinion
  de déCLIC 17/18 ..... p. 9

- À l'angle des rues
  Le Chapelais et Lemercier,
  combat pour un urbanisme
  à visage humain ..... p. 10-11

- Les MACAQ-Troubadours,
  aux Batignolles ..... p. 11

- Mallick Sylla,
  un artiste dans la ville ..... p. 11

- À la rencontre de l'agence
  MAGNUM Photos ..... p. 12-13

- Le Méry va rouvrir ..... p. 14

- SORTIR :
  cinémas, théâtres ..... p. 14

- Brèves :
  des nouvelles du quartier.. p. 15-16

- Bulletin d'adhésion ..... p. 16

*Dossier Spécial*

**PLACE DE CLICHY**

## éditorial

Voici le n°11 du Bulletin de Liaison de notre association, que nous publions trois fois par an et diffusons dans les quartiers de l'avenue et de la place de Clichy.

Ce bulletin témoigne de l'activité de *dé*CLIC 17/18 qui, fondée en 1995, compte maintenant 250 adhérents. Par son action pour améliorer le cadre de vie de notre quartier, par les résultats obtenus, *dé*CLIC 17/18 a su se faire connaître et reconnaître par les habitants, les administrations et les élus. Évitant les «y a qu'à» et les «dès demain il faut que», nous apportons des propositions constructives. Nous ne nous accommodons pas pour autant du retard que prennent trop de dossiers.

La majeure partie du numéro précédent paru en février était consacrée aux élections municipales et aux réponses que les candidats têtes de liste dans les 8ème, 9ème, 17ème et 18ème arrondissements avaient apportées au questionnaire que nous leur avions soumis. Ces réponses parfois un peu hâtives mais souvent longuement argumentées engagent leurs auteurs, quel qu'ait été le choix des électeurs. Que les élus soient maintenant dans la majorité ou dans l'opposition - dans les arrondissements ou à l'Hôtel de Ville - nous renouvellerons les contacts établis et rappellerons aux uns et aux autres leurs engagements.

La majorité de droite a été reconduite dans les 8ème et 17ème arrondissements, la majorité de gauche confortée dans le 18ème, le 9ème a basculé à gauche. Et l'on sait que la Mairie de Paris a changé de majorité politique.

*dé*CLIC 17/18 ne commentera pas ces résultats car elle compte parmi ses adhérents des citoyens de toutes opinions et entretient en toute indépendance des contacts avec l'ensemble des élus qui se réclament des valeurs de la République et de la démocratie.

Quels changements dans notre quartier depuis les élections municipales ? On sait que tout ne va pas changer en quelques semaines. Il faut, nous dit-on, cinquante mois pour « livrer » une crèche. Après tout, il aura fallu plus de dix-sept ans et cinq ans d'efforts continus de notre part pour qu'enfin soient lancés les travaux d'aménagement du jardin des Deux Nèthes !

Il est des mesures qui ne suscitent guère d'opposition, comme l'engagement d'une plus grande transparence dans l'attribution des logements de la Ville de Paris ou des places en crèche. D'autres décisions ont suscité davantage de controverses, comme les mesures prises pour contrôler et réduire la circulation automobile. Ah ! ce procès qu'intenta à la Ville de Paris un monsieur qui, chaque matin, depuis des années, prenait sa voiture pour aller à son bureau du 7ème au 16ème arrondissement et se trouva fort dépourvu quand la fermeture des voies sur berges fut venue... sans s'imaginer qu'il eût pu utiliser les transports en commun ou faire de l'exercice !

Pour *dé*CLIC 17/18, la place de la voiture dans Paris doit être réduite et l'offre de transports en commun étendue et améliorée. L'embouteillage chronique place et avenue de Clichy le démontre amplement. La mise en site propre des bus 80 et 95, entre le pont Caulaincourt et la place de Clichy, le lancement de la réhabilitation des boulevards de Rochechouart et de Clichy sont des signes tangibles de changement.

Changement aussi, la rénovation du C.I.C.A. (Comité d'Initiative et de Consultation créé par la loi P.M.L. de 1983) par le nouveau maire du 17ème : nous y participerons désormais, comme nous participerons au CICA dans le 9ème arrdt., comme nous participons depuis 6 ans au CICA du 18ème.

Nous utiliserons ces espaces de discussion pour y débattre des questions qui ne manquent pas : la saleté de nos rues, l'appareil commercial de l'avenue de Clichy qui rechute depuis le printemps dernier, le quartier vert Cavallotti qui est annoncé comme imminent depuis trop longtemps (nous organiserons très prochainement une réunion de quartier à ce sujet), un projet immobilier rue Lemercier qui défigure un morceau de la ville, les crèches et halte-garderies que l'on attend aux Batignolles, ...

Bref, qui n'aura pas deviné que la mobilisation du plus grand nombre reste une des conditions essentielles pour accélérer les changements que chacun d'entre nous souhaite pour notre quartier et notre cadre de vie quotidien ? Votre soutien, votre participation sont indispensables.

Ensemble, ne relâchons en aucun cas nos efforts !

Contact : déCLIC 17/18 3 rue Étienne Jodelle 75018 Paris • téléphone, fax & répondeur : 01 42 94 07 75

# Place de Clichy :

Perspective vers la Place depuis l'avenue de Clichy

Les quartiers de l'Europe, des Batignolles, des Grandes-Carrières, du Bas-Montmartre et Saint-Georges partagent le noeud de communication que forme depuis 1870 la Place de Clichy. Tout Parisien, qu'il vive, travaille ou visite ces quartiers, ignore le découpage administratif de ce morceau de ville en quatre arrondissements et s'approprie cet ensemble de quartiers pittoresques dont l'histoire nous a légué l'originalité architecturale et la diversité fonctionnelle. Qui habite l'un de ces quartiers parcourt les autres, les traverse, et, de fait, les considère dans la continuité territoriale du sien. Pourtant cette unité est annihilée par l'obstacle physique et le capharnaüm urbain qu'est devenue en une vingtaine d'années la Place de Clichy. Cet état de fait s'est dangereusement aggravé jusqu'à devenir le cauchemar de tous les riverains de la Place.

Se croisent aujourd'hui sur la Place de Clichy l'axe nord-ouest d'entrée dans Paris par les avenues de Clichy et de Saint-Ouen, la pénétrante vers les quartiers d'affaires des 8ème et 9ème arrdts. vers le bd. Haussmann, les Champs-Elysées et l'Opéra, l'axe Ouest-Est qui, le long des boulevards des Batignolles et de Clichy, relie la Plaine Monceau au Bas-Montmartre et aux gares de l'Est et du Nord, et enfin, par le Pont Caulaincourt suspendu au-dessus du cimetière Montmartre, la voie principale de sortie du quartier Montmartre.

Si deux lignes de métropolitain seulement, et parmi les plus chargées du réseau, s'y croisent, ce ne sont pas moins de sept lignes de bus qui desservent la Place : 30, 68, 80, 95, 54, 74, 81, justifiant la fonction de noeud de communication que joue depuis la destruction du mur d'octroi la Place de Clichy.

Ni rond-point de large gabarit, ni classique carrefour de pure géométrie mais croisements de rues étroites et de larges boulevards dédoublés, faux ronds-points autour de la statue du général Moncey ou au bas du pont Caulaincourt, voies supposées rapides car a priori dégagées de tout stationnement (pont Caulaincourt) et voies surencombrées car étroites ou utilisées par les lignes de bus, la Place de Clichy est marquée par la confusion et la complexité. De fait, cette zone forme une ligne brisée, perturbée par trois ilôts aux fonctions indispensables de traversée de la place mais sans liaison entre eux.

L'histoire des lieux explique cette inimaginable complexité : emplacement d'une des portes majeures de franchissement du mur d'octroi, favorisant ainsi la fonction de divertissement très tôt dévolue à la Place, l'espace libéré par sa destruction en 1860 permit la construction d'une ligne de tramway le long des boulevards des Batignolles et de Clichy, supprimée en 1937 par le Conseil de Paris afin de laisser la voie libre à l'automobile, déjà hégémonique. Depuis, la voirie de la Place n'a reçu aucun traitement de fond sinon une réfection inachevée (voir le parterre vide autour de la statue du Général Moncey).

Mais quel rôle joue donc cette Place emblématique de la Ville-lumière, à l'entrée de laquelle le piéton attentif découvre la masse imposante de la basilique du Sacré-Cœur ?

Qu'y trouve-t-on ?

De très nombreux restaurants et cafés, du «fast-food» au restaurant de qualité en passant par les chaînes de bistros, qui profitent des millions de visiteurs de la Butte Montmartre et de tous les couche-tard qui sortent des nombreux cinémas (17 salles) ou des nombreux théâtres tout proches des quartiers environnants. Un complexe cinématographique ultra-célèbre qui possède une vaste zone de chalandise et un cinéma à la programmation originale (sans parler d'une salle de grande taille fermée depuis plusieurs années, Le Méry, qui devrait bientôt rouvrir). Une des rares librairies de grande qualité du nord-ouest de Paris. Le lycée Jules Ferry qui accueille nombre des adolescents des 9ème, 17ème et 18ème arrdts, mais aussi, tout proches, des collèges publics ou privés et des écoles primaires. Des magasins quasiment tous spécialisés dans la vente de vêtements. Quelques lieux de divertissement. De très nombreux immeubles de bureaux.

Le lycée Jules Ferry (1913), qui vient d'être rénové.

En résumé, la Place de Clichy supporte un flux de personnes considérable, habitants, visiteurs, travailleurs et touristes, et accueille des activités de toute nature qui tissent un réseau d'entreprises de toute taille, les micro-entreprises ayant souvent occupé les rez-de-chaussée abandonnés par les boutiques traditionnelles des rues voisines. Cette réalité économique, atout essentiel du dynamisme urbain, n'est ni accompagnée ni favorisée mais s'impose par son développement anarchique et les nuisances qu'elle génère : occupation indue de la voie publique, livraisons non réglementées, formes les plus diverses de pollution environnementale (déchets, salissement rapide de la voirie, bruit, etc.), enseignes disparates, mobilier urbain hétéroclite, stationnement illicite des cars et des véhicules particuliers,...

Ainsi la Place de Clichy subit-elle une surintensité de circulation des piétons et des véhicules à moteur ainsi qu'une surdensité humaine et économique. Ces avantages potentiels se retournent contre les habitants des quartiers desservis par la Place car les nuisances deviennent vraiment insupportables.

Les riverains, et, avec eux, les visiteurs et les touristes, ressentent en premier lieu le danger des déplacements à travers la Place : insécurité des traversées, absence de passages protégés et de feux symétriques, cisaillement de flux aux vitesses moyennes dissemblables, stationnement illicite de cars et de véhicules particuliers en tout point de la place, particulièrement le long des trottoirs autour desquels stationnent ou virent les bus de la RATP ou à l'entrée des quartiers riverains, occupation des rares espaces libres de la Place par des marchands ambulants dont les

À l'angle de l'av. et du bd. de Clichy, stationnement illégal et décoration !

# l'enfer urbain ?

À l'angle des rues de Clichy et d'Amsterdam, files de cars ...

installations précaires et disgracieuses occultent des commerces de grande qualité (Librairie de Paris, brasserie Wepler, par exemple). Le cheminement piétonnier sur la Place est un véritable pari. Vigilance, capacité d'anticipation, stratégie d'évitement des obstacles sont requises et supposent une forme physique à toute épreuve. Les personnes à la mobilité réduite ou les enfants ne peuvent se lancer sans aide à l'assaut de telles difficultés. De même, circuler à vélo sur la Place reste un exploit de premier ordre. Le piéton, le cycliste, les personnes jeunes ou à la mobilité réduite vivent ainsi dans un climat d'agression et d'insécurité permanent.

Cette situation dure et empire depuis deux décennies. Mais, avertissement ou indice indéniable, il semble que la patience des habitants des quartiers riverains soit usée jusqu'à la corde. Combien dure, pour un bus des sept lignes de la R.A.T.P., la traversée de la Place dans des conditions ordinaires de circulation à une heure de déplacement domicile-travail ?

La Place, pourtant un des points névralgiques de la capitale, est constamment encombrée voire saturée aux heures normales de circulation : cela semble d'autant plus facile à vérifier que la Préfecture de Police dispose depuis des années de plusieurs caméras de surveillance. Combien d'accidents matériels ? Là encore, des statistiques, malheureusement indisponibles lorsqu'il ne s'agit que d'accidents matériels, suffiraient à décrire le niveau accidentogène de la Place.

Des cars de tourisme stationnent le long des boulevard des Batignolles et de Clichy, avenue de Clichy, rues de Clichy, d'Amsterdam ou de Saint-Pétersbourg sur le couloir réservé aux bus de la RATP, créant des goulets d'étranglement artificiels, bloquant des croisements en raison du passage de bus articulés (80 et 95).

Les récentes et heureuses restrictions de stationnement des cars boulevards de Clichy et de Rochechouart ont repoussé, en l'absence d'une politique cohérente et coercitive du transport des touristes dans Paris, ces mêmes cars de touristes vers les rues et axes des quartiers de la place de Clichy.

Pire, un restaurant sur la Place organise lui-même, grâce à des personnes employées pour cette tâche, - en double voire triple file entre les rues de Saint-Pétersbourg, d'Amsterdam et de Clichy, le long des étroits trottoirs - le stationnement illicite des cars de touristes déversant aux heures de repas leur clientèle dans cet établissement. L'impunité dont semble jouir ce comportement gravement incivique et la gêne évidente qu'il crée par les troubles à la circulation et les nuisances environnementales (moteur en marche pour maintenir la climatisation) soulignent cruellement l'absence de forces de police régulant la circulation sur la Place et sanctionnant les multiples contraventions à l'ordre public.

Autre problème ponctuel : les files de cars qui déversent en fin de journée rue de Clichy les spectateurs du Théâtre de Paris et bloquent la circulation montante vers la Place.

Il ne faut pas compter sur le respect scrupuleux des interdictions de stationnement, en particulier le long des axes adjacents. Plusieurs problèmes se posent ici. Il semble que les règles édictées par la Préfecture de Police à l'automne 1999 concernant les horaires de livraison soient restées lettre morte : on livre dès huit heures du matin dans l'étroite rue d'Amsterdam, ce qui réduit à une seule file l'axe d'entrée vers les quartiers d'affaires des 8ème et 9ème arrdts., tandis qu'y circulent les bus 81 et 95. De même, avenue de Clichy et ailleurs, les livraisons ont lieu à toute heure de la journée et créent infailliblement des bouchons totalement artificiels sur un tronçon essentiel d'entrée dans Paris depuis le périphérique Nord-Ouest. Ailleurs, rue Hélène, l'enlèvement des déchets d'un magasin populaire semble ne pouvoir être organisé qu'en bloquant de longues heures cette petite rue résidentielle très étroite où le stationnement, pourtant interdit, subsiste de façon endémique.

Bds. des Batignolles et de Clichy, un mur de cars s'installe ...

On peut aussi douter de la cohérence de la politique parisienne de circulation : le court tronçon de l'avenue de Clichy entre la Place et la Fourche possède la qualification d'axe rouge. Mais, de manière répétée et permanente, les fins de semaine et de journée, une file quasi ininterrompue de véhicules y stationnent du côté pair, sans doute parce que, de ce côté-ci de l'avenue, la chaussée ne comporte aucune matérialisation du couloir bus emprunté par les lignes 54, 74 et 81.

De même, l'étroite rue Forest qui ouvre l'accès d'un micro-quartier adossé au cimetière Montmartre voit sa chaussée droite en permanence occupée par des véhicules en stationnement illicite alors qu'à vingt mètres, un parking public de grande capacité peut les accueillir sans difficulté et que le grand garage Renault abrite aussi

Rue Forest, deux parkings publics n'empêchent pas le stationnement illicite !

plusieurs niveaux de parking. Là encore, sont tolérées sans raison l'impunité et l'infraction permanentes. Là encore, la présence d'une succursale d'un grand distributeur de matériel de construction et de bricolage explique en partie l'anarchie urbaine. Mais pourquoi les autorités de police et ce magasin ne se concerteraient-ils pas pour mettre fin à cette gêne permanente ?

On est aussi ébahi des difficultés d'utilisation des stations de taxi. La tête de station située sur l'ilôt central autour de la bouche de métro, d'un accès difficile en venant du sud de la place en l'absence de feux de protection pour les piétons, reste d'une capacité insuffisante, même lorsqu'elle n'est pas indûment occupée par des véhicules particuliers en stationnement. Une seconde tête de station à l'extrémité du boulevard des

# Rénover la place : une urgence !

Batignolles reste sous-utilisée car peu visible et mal indiquée : elle est occupée de manière quasi permanente par des taxis fermés ou des véhicules particuliers en stationnement illégal et désertée de ce fait par les taxis alors qu'elle procurerait à la fois sécurité d'accès et capacité suffisante.

Partout, sur la Place, la circulation des piétons est rendue d'autant plus difficile que les trottoirs y sont étroits et qu'ils sont, fort souvent, investis par des terrasses de cafés ou restaurants, en dur ou à l'air libre. Des situations particulières atteignent la limite de l'irresponsabilité : aux abords immédiats du collège et lycée Jules Ferry, l'espace disponible réservé aux jeunes pour pénétrer dans l'enceinte de cet établissement est si restreint que les élèves sont obligés de se disperser sur les deux trottoirs de la rue de Douai et sur le terre-plein central, face au lycée, dont l'accès n'est évidemment pas protégé par un feu spécifique. Les accidents y sont assez fréquents pour qu'on prenne en considération la sécurité d'adolescents. Ne serait-il pas temps d'élargir les deux trottoirs de la rue de Douai aux abords immédiats du lycée et de supprimer les deux voies largement virtuelles, en raison du stationnement abusif permanent ?

De même, longer le sud de la Place de Clichy reste, à l'opposé du nord de la Place, une entreprise périlleuse en raison des trottoirs trop étroits des emprises accordées aux terrasses des restaurants et cafés, du stationnement abusif des véhicules particuliers - en particulier sur le passage piéton principal d'accès à la bouche de métro -, et des cars de tourisme qui masquent par leur grande hauteur les feux de signalisation.

**Au sud de la Place, le couloir bus n'existe plus.**

Sur cette centaine de mètres où sont concentrés tant de restaurants et de cafés, on peut trouver une des rares pharmacies ouverte jour et nuit, un bureau de tabac, ouvert la nuit et les dimanche, suscitant le stationnement en double ou triple files. Le piéton, lui, ne bénéficie que d'un trottoir large d'un peu moins de deux mètres : la priorité donnée à la circulation automobile a avalé le trottoir...

**Un exemple fréquent de stationnement en double file ...**

Enfin, l'espace disponible pour les déplacements se faisant fort maigre, les autorisations accordées à des forains d'installer leurs étals ici ou là sur la Place confine à l'absurde. L'exemple le plus édifiant reste l'installation permanente d'un marchand de bonbons au tournant de l'avenue et de la Place de Clichy face à la symbolique enseigne du Wepler et devant le passage pour piétons le plus utilisé de la Place. Le goulot d'étranglement imposé par cette configuration est sans doute propice au commerce de ce marchand mais n'améliore en rien le cheminement des piétons ni l'esthétique des lieux (ah ! la sublime beauté de la bâche en plastique arrimée aux barrières de protection et aux feux de signalisation !). Ne peut-on offrir aux petits marchands des installations durables en harmonie avec l'architecture de la place ? La même insensibilité aux conditions d'exercice d'un commerce permanent installé sur la Place a aussi présidé à l'installation occasionnelle d'un étal sous bâche de commerce de souvenirs, entre l'arrêt de bus et la bouche de métro, face à l'excellente Librairie de Paris dont la vitrine est masquée aux visiteurs.

Les exemples abondent des voyantes, vendeurs de canettes, crêpiers de quelques semaines qui peuvent installer leur caravane, devant une station de taxi désertée, entre les poteaux de signalisation et contre les maigres parterres de végétation, à l'extrémité du terre-plein central boulevard des Batignolles, rejetant parfois déchets et produits de cuisson à même le trottoir. Sont-ce là des conditions raisonnables d'exploitation d'un commerce ambulant, y compris pour leur propriétaire ?

Nous y verrions plutôt une forme inconsciente de mépris pour les riverains, les passants et les commerçants permanents de la Place.

Alors que la Place cumule tous les risques de dysfonctionnement et subit une thrombose permanente, nulle présence régulière des forces de police régulant le trafic, réprimant les infractions les plus graves et le comportement incivique de quelques uns !

Alors que la Place est une zone d'activités économiques majeure, rassemblant bureaux, commerces, loisirs et lieux de restauration, la Ville de Paris renforcerait son pouvoir d'attraction en assurant la sécurité des déplacements et en veillant à son harmonie architecturale.

Pour quelle raison abandonne-t-on ce nœud de communication à l'anarchie et au laisser-aller ? Le silence des uns et la dénégation hypocrite des autres face aux difficultés des riverains de la Place sont-ils les signes d'une impuissance ou d'un abandon mûrement réfléchi ?

Nos concitoyens sont assez mûrs et assez sages pour comprendre qu'une réfection globale de la Place de Clichy nécessite le temps de la réflexion et de la concertation avant que n'aboutisse une phase de réalisation, nécessairement longue et gênante.

Chacun sait que des décisions en cette matière interfèrent avec d'autres, essentielles, qui mobiliseront la volonté d'autres pouvoirs publics et la collaboration de tous : Préfecture de Police, transporteurs publics, ayants-droit économiques, associations de riverains, région et départements limitrophes.

**Bref, le statu quo est insupportable.**

**Le temps est venu : le temps du réalisme, le temps de l'audace.**

**Le réalisme de décider une étude exhaustive d'urbanisme sur la Place de Clichy et d'y associer toutes les parties de la population qui participent de la vitalité urbaine.**

**L'audace de choisir un projet de rénovation globale qui assure pour plusieurs décennies l'harmonie des fonctions urbaines à ce lieu-phare de la Villle-Lumière.**

# Place de Clichy, le cœur de Paris bat jour et nuit.

Qui s'en douterait ? La place de Clichy ne dort jamais.

Ancienne place de la Barrière de Clichy, doit-elle à sa fonction originelle de frontière entre Paris et ses alentours de rester aux aguets ? Même la nuit, elle garde un œil mi-clos avec sa pharmacie ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre, son kiosque à journaux trônant au milieu de la place, accueillant les lecteurs noctambules et un bar-tabac qui n'éteint ses lumières que pour deux heures, au petit matin. Et, quand bien même les derniers bars et restaurants ont fermé leurs portes, le trafic automobile continue, charriant les visiteurs nocturnes et les travailleurs de l'aube vers tous les quartiers de Paris.

Avant que le faux calme nocturne n'ait enveloppé la place, une foule mouvante et changeante a rempli les très nombreux cafés ou restaurants. Comptez-les ! Il y en a pour tous les goûts et toutes les bourses. On cherchera ainsi dans les reflets des panneaux vitrés de la Brasserie Wepler les ombres d'un Picasso, Miller ou Truffaut. Manger, boire, discuter, trois activités que la Place accueille et favorise avec générosité ... Cinémas, - dix-sept salles ! - , théâtres si proches et l'unique librairie de la place attirent de la mi-journée jusque tard le soir les afficionados, les familles, les groupes d'adolescents, bref, une foule multiple, bigarrée, omniprésente.

Mais, dès sept heures, la ville, s'ébrouant d'une activité jamais interrompue, reprend son rythme haletant : les livraisons commencent, les sept lignesde bus traversent de nouveau la place, les bouches de métro aspirent et rejettent des flots d'employés, d'étudiants ou de lycéens. Déjà le lycée Jules Ferry ouvre ses portes. Les bureaux, aux alentours de la place, presque masqués par cet air de divertissement, se remplissent, les commerces ouvriront un peu plus tard : c'est le temps des affaires. De tous les quartiers environnants, les habitants affluent à la conquête d'une journée nouvelle.

Le bruit et la fureur automobiles ont à nouveau saisi la place, ses boulevards et rues adjacents : ils ne s'arrêteront pas de sitôt ... Là même où le général Moncey mena, en 1814, l'une de ces violentes batailles défensives contre l'envahisseur cosaque, son buste, au milieu de la place, figé dans un geste protecteur, semble s'élever aujourd'hui contre l'envahissante automobile. En vain, car, jusque dans la nuit avancée, la place grondera d'un rugissement de moteurs permanent.

Puis, les bureaux vidés, les écoles et lycées quittés, les commerces fermés, les lumières de la ville continueront de faire battre, place de Clichy, le cœur de Paris ...

déCLIC 17/18 *Bulletin de l'Association déCLIC 17/18 paraissant trois fois par an. Prix : 1 €.*
*Directeur de la publication : Philippe Limousin.*
*Rédaction en chef : le Bureau de Déclic 17/18.*

*N°ISSN en cours. Imprimé par nos soins.*

*© déCLIC 17/18, 3 rue Etienne Jodelle 75018 Paris.*
*Pour tout contact, s'adresser au siège social de l'association.*

# (Mal)propreté : agir vite et bien ...

Ces derniers mois, notre quartier de l'avenue et de la place de Clichy a particulièrement souffert de la malpropreté : amas de détritus, amoncellement de papiers gras et d'emballages alimentaires, déjections canines, etc..

Les causes sont bien identifiées : calme relatif des rues adjacentes aux boulevards de Clichy et des Batignolles et à l'avenue de Clichy, qui facilite la promenade des chiens ; très forte intensité de passage dans et à travers notre quartier ; densité très élevée de fast food et de sandwicheries ; état parfois très dégradé du bâti et de la voirie, avenue de Clichy, qui pousse ou encourage certains à l'incivisme. Soulignons aussi que ce quartier très densément peuplé accueille beaucoup de visiteurs et de touristes.

C'est pourquoi ***dé*CLIC 17/18** a écrit en mai dernier aux maires des 17ème et 18ème arrondissements, leur demandant d'intervenir auprès des services compétents de la Ville de Paris pour que nos quartiers atteignent un niveau de propreté analogue à celui d'autres arrondissements parisiens, ou d'autres quartiers supposés « plus nobles » du 17ème arrondissement.
Dans ce courrier, ***dé*CLIC 17/18** proposait que la Ville de Paris se dote d'un corps d'inspecteurs de l'environnement urbain aux compétences diversifiées : hygiène et propreté des voies publiques ; police économique des droits d'étalage, d'emprise sur la voie publique, du droit de commerce forain. Enfin, pour répondre plus efficacement et plus rapidement aux besoins de chaque quartier, ces inspecteurs aux compétences horizontales devraient dépendre directement des mairies d'arrondissement.
Enfin, ***dé*CLIC 17/18** insistait sur l'importance de « traiter » en priorité l'avenue de Clichy, l'ancienne « grande rue des Batignolles », où le stationnement anarchique, l'absence d'observation du règlement de la Ville régissant les étalages, l'aspect de trop de devantures de magasins ou sandwicheries contribuent à la dégradation du cadre de vie des habitants et conduisent certains à penser que, là, tout est permis, alors pourquoi ne pas salir un peu plus...

À ce jour nous n'avons pas reçu de réponse de Mme. de Panafieu et de Mme. Lepetit.

Pourtant, le 11 juillet dernier, le problème majeur de la propreté urbaine faisait l'objet d'une question au Conseil de Paris. Ainsi, Mme. C. Bouygues, Conseillère de Paris et du 18ème, regrettant la différence de traitement d'un arrondissement à l'autre, demandait un redéploiement des moyens matériels et humains en faveur des quartiers les plus défavorisés, une meilleure coordination des services et leur fonctionnement en continu, week-end compris. En réponse, M. Yves Contassot, adjoint au Maire de Paris chargé de l'environnement et de la propreté, a annoncé une réorganisation du régime de travail du personnel de propreté dès l'automne, une gestion déconcentrée permettant aux élus des arrondissements de saisir directement les services locaux de la propreté ainsi que des dispositions spécifiques pour dissuader et réprimer les comportements délictueux qui tendent à transformer certains espaces de quartier en décharges sauvages.
Mais qui dresserait procès verbal à ceux qui déposent des ordures ?
Les agents de sécurité de Paris (les « pervenches ») dotées de nouveaux pouvoirs de police, dont les effectifs passeront de 1800 à 2200, mais aussi 150 agents de propreté actuellement occupés à des tâches administratives qui vont être remis sur le terrain. Sera-ce suffisant ?

La bataille pour la propreté de nos rues passe aussi par l'information et la responsabilisation de tous, riverains, commerçants ou copropriétés. De même, dans ce quartier où certaines rues sont devenues des «crottoirs» à ciel ouvert, la Ville se doit de présenter des solutions imaginatives pour le traitement des déjections canines, comme des bacs à sable spécifiques.

En tout état de cause, nous, association de quartier, sommes certains que les habitants de notre quartier attendent sur ce dossier au long cours un traitement efficace et des résultats ... rapides.

# Le point sur ... la police urbaine de proximité.

Le 18 avril 1999 la Préfecture de Police a mis en place l'une de ses réformes les plus importantes depuis des décennies avec la création de deux directions aux missions bien distinctes : la Direction de la Police Urbaine de Proximité (D.P.U.P.)et celle de l'Ordre Public et de la Circulation (D.O.P.C.), la Direction de la Police Judiciaire (D.P.J.) se voyant recentrée sur ses attributions traditionnelles. Cette réforme a pour ambition de permettre à la Préfecture de Police de développer une police de proximité tout en maintenant ses capacités opérationnelles dans le domaine de l'ordre public. Elle répond à trois exigences principales : la promotion de la citoyenneté, base de la sûreté, par des liens plus étroits entre la police et la population, la prévention et la lutte contre la petite délinquance et les incivilités, l'amélioration de l'efficacité de la police, notamment dans la chaîne du traitement judiciaire. La D.P.U.P. dispose de 12 000 agents, dont 8 800 fonctionnaires de police et près d'un millier d'adjoints de sécurité, déchargés des missions d'ordre public, de circulation et de garde statique relevant désormais de la D.O.P.C..

Chaque arrondissement dispose d'une structure unique de Police Urbaine de Proximité, le commissariat central, dirigée par un commissaire central, réunissant au niveau de l'arrondissement tous les moyens nécessaires aux actions de police locales. La coordination de l'action des commissariats centraux est assurée grâce à une structure intermédiaire : six secteurs parisiens supervisant chacun trois arrondissements (cinq pour le 2ème secteur). Le chef de secteur dispose de moyens propres, notamment d'une brigade anti-criminalité, et de moyens ponctuels supplémentaires lui permettant de concentrer en un lieu précis des effectifs pour une période plus ou moins longue. De plus, la D.P.U.P. regroupe des unités spécialisées telles que la brigade anti-criminalité de nuit ainsi qu'un service rénové de sécurité des réseaux ferrés parisiens regroupant les anciens services de protection et de surveillance du métropolitain et le commissariat spécial des réseaux ferrés parisiens.

Chaque commisariat central regroupe tous les moyens nécessaires au recueil, à l'analyse et à l'exploitation des informations, lui permettant l'évaluation de la situation, la mise en place d'action préventive ou l'interpellation des auteurs d'actes légalement répréhensibles. Le Bureau de Coordination Opérationnelle (B.C.O.) reçoit les informations en temps réel et les traduit en orientations opérationnelles. La Mission de Prévention et de Communication (M.P.C.) participe aux actions d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des partenaires locaux de l'arrondissement (élus, associations, écoles, commerçants, bailleurs sociaux...).

Le commissariat central, où l'accueil du public est permanent, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, est organisé en deux pôles principaux : le Département de la Police de Quartier et de la Voie Publique (D.P.Q.V.P.) et le Service d'Accueil, de Recherche et d'Investigation Judiciaires (S.A.R.I.J.).

Le D.P.Q.V.P. dispose, notamment, des brigades de service général : constituées de policiers en tenue d'uniforme, elles équipent les cars Police-Secours, assurent une permanence 24h/24 au commissariat central, effectuent des rondes et patrouilles à pied ou en véhicule pour assurer une présence dissuasive, voire répressive, dans les quartiers et encadrent les évènements de voie publique à caractère local (inaugurations, quinzaine commerciales, épreuves sportives, cérémonies...). Il comprend également les Unités de Police de Quartier, ouvertes au public du lundi au vendredi, de 9h à 20h, chargées de l'accueil général et systématique du public et la brigade des Îlotiers dont les équipes ont chacune la charge d'un secteur de l'arrondissement et développent une politique de contact avec la population.

Le S.A.R.I.J., chargé de la lutte contre la petite et la moyenne délinquance, traite les plaintes et les interpellations en temps réel, procède aux constatations sur le terrain et mène un travail opérationnel d'enquête concernant la très grande majorité des délits (vols à la tire, bris de glace, tapage, violences, dégradations...), au moyen du Groupe de Recherche et d'Investigation (G.R.I.) et de la Brigade Anti-Criminalité (B.A.-C.), en vue d'interpeller les auteurs d'infractions visés dans une plainte ou en flagrant délit.

Toute personne qui se présente dans l'un de ces points d'accueil, commissariat central ou S.A.R.I.J., est immédiatement prise en charge, pour toute demande, renseignement, aide ou assistance, réception de plainte, quelle que soit la nature de l'infraction, quel que soit l'endroit où elle a été commise et quel que soit le lieu de domiciliation du plaignant.

Des Unités de Police de Quartier (U.P.Q.) travaillent à l'échelle d'un quartier. Ces unités enregistrent les plaintes, traitent les nuisances et les incivilités, exécutent les instructions judiciaires nécessitant un contact étroit avec les habitants et instruisent les dossiers d'expulsion locative.

Un groupe spécifique chargé des mineurs exerce une mission de prévention mais aussi de lutte active contre la délinquance juvénile. La spécialisation d'une équipe de policiers dans ce domaine permet d'améliorer sensiblement la connaissance des phénomènes de bandes ou de jeunes délinquants récidivistes et d'offrir des réponses à la fois préventives et répressives adaptées. La liaison établie entre les U.P.Q., la M.P.C. et le groupe chargé des mineurs permet aux policiers de quartier de prendre connaissance des plaintes déposées ou des données criminogènes de l'arrondissement et d'adapter leur action en conséquence. Enfin, le commissariat central rassemble les équipes assurant les missions classiques de police-secours et de surveillance de la voie publique ainsi que les tâches de police administrative.

Deux ans après, la Préfecture de Police de Paris poursuit l'application de sa réforme. Ainsi le Préfet de Police a-t-il annoncé en juin dernier que 135 gradés et gardiens, principalement affectés à des postes de garde statique, ont été redéployés au profit de la P.U.P. des six arrondissements de Paris les plus peuplés (10ème, 11ème, 15ème, 18ème, 19ème, 20ème arrdts.). Il souhaite atteindre d'ici la fin de l'année le chiffre de mille policiers affectés au sein de la P.U.P.. D'autres décisions, comme le recrutement par la Ville de Paris d'agents A.S.P. mis à disposition de la D.O.P.C., devraient accompagner cette montée en puissance des effectifs.

Il est intéressant de savoir que la P.U.P. doit, pour chaque poste de policier assurant une présence continue sur le terrain de 7h. 30 à 23h. 30, compter sur un effectif d'environ trois policiers travaillant sur une vacation de six heures et, de fait, en tenant compte des contraintes des ressources humaines (congés, maladie, formation, etc.), sur un effectif de quatre policiers. Assurer une police de proximité 24 h. sur 24 nécessite donc des moyens humains et une logistique conséquents. Sans compter sur le fait que les policiers de quartier assurent aussi des missions générales.

Enfin doit-on évoquer le fait commun à l'ensemble de la fonction publique que la Police connaîtra dans les cinq prochaines années des départs à la retraite en grand nombre ? Cette évolution démographique nécessite dès aujourd'hui des recrutements importants, si l'on ne souhaite pas faire face dans le futur proche à une pénurie de candidats.

Quant à nos quartiers, si l'on se félicite de l'amélioration sensible que connaissent les boulevards de Clichy et de Rochechouart face au fléau du stationnement illicite des cars de tourisme, on s'interroge avec gravité sur la situation intenable de la place et de l'avenue de Clichy : axe rouge côté 18ème jamais respecté, stationnement gênant généralisé dans les rues limitrophes, place de Clichy obstruée en permanence ...

Nous croyons qu'à côté des missions essentielles de la sécurité des biens et des personnes, la sécurité des déplacements et la répression des comportements contrevenant au code de la route ont toute leur place dans un dispositif de sécurité urbaine ; dans notre quartier, victime d'une circulation automobile envahissante, il en va de la sûreté et de la santé de tous !

En tout état de cause, ***dé*CLIC 17/18**, qui rencontre régulièrement dans un souci de partenariat constructif les commissaires centraux de P.U.P. de nos arrondissements, vous rendra compte de toutes ses démarches et, tout particulièrement, de celles qui seront engagées auprès de la D.O.P.C..

# Boulevards de Clichy et de Rochechouart :
## peut-on réussir la maîtrise du stationnement des cars de tourisme ?

Depuis quatre ans, ***dé*CLIC 17/18** alerte régulièrement les pouvoirs publics (Mairie de Paris, Préfecture de Police) sur les nuisances considérables provoquées par le trafic dense et le stationnement abusif des cars de tourisme dans le quartier de la Place de Clichy.

Dans ce combat, ***dé*CLIC 17/18** n'agit pas seule. Le ***Collectif des riverains des boulevards de Clichy et Rochechouart (C.R.B.C.R.)*** et l'***A.D.D.M. 18*** agissent, l'un sur les boulevards, l'autre sur le Butte Montmartre, pour que soient prises les décisions nécessaires. L'action de votre association a ceci de particulier qu'agissant au nom de riverains habitant sur quatre arrondissements, autour de la Place de Clichy, nous sommes obligés de tenir compte de la dimension globale de ces problèmes et des retombées de toute décision sur la totalité de nos quartiers. Ainsi, ***dé*CLIC 17/18** a désapprouvé l'installation d'un parc provisoire dans l'enceinte de l'ancienne gare de marchandises des Batignolles, soulignant que cette solution, adoptée dans la précipitation et faute de vue d'ensemble, allait étouffer un peu plus l'avenue de Clichy et les quartiers environnants.

**Le panneau, planté entre deux rangées de voitures, peu visible, informe ...**

Après de longues années de mobilisation, l'interdiction de circulation des cars de tourisme sur la Butte Montmartre, dont chacun connaît le sous-sol fragile et les rues étroites et pentues, a été enfin acquise en 1999 ; de même, la Préfecture de Police de Paris acceptait en 2000 que soit limité le stationnement des autocars de tourisme (51 places) le long des boulevards de Clichy et de Rochechouart et mettait en place une aire de dépose et de reprise des touristes le long des façades du lycée Jacques Decour (mais dans quelles conditions de bruit et de pollution travaillent les lycéens et étudiants du Lycée J.Decour dans les salles donnant sur le boulevard ? ).

### Réunion d'étape à la Préfecture de Police de Paris le 22 juin 2001

Pourtant, après dix-huit mois d'expérience, lors d'une nouvelle réunion de concertation en la Préfecture de Police le 22 juin dernier, les représentants de l'***A.D.D.MM 18*** soulignaient, photographies à l'appui, les limites du dispositif existant : nombre de caristes continuent de braver l'interdiction, stationnant sur les couloirs réservés aux autobus RA.T.P., garant sans vergogne leurs cars des nuits entières le long du mail central, n'hésitant pas à rester stationnés sur l'aire de dépose alors qu'ils ont, les occupants de leurs cars une fois sortis, l'obligation d'en partir. Pour sa part, le représentant du ***C.R.B.C.R.*** se félicitait des progrès accomplis en trois ans et souhaitait pour que la nouvelle réglementation fût complètement respectée, la présence permanente de policiers, jour et nuit.

Sous la présidence de M. J.-P.Algié, directeur-adjoint de la Direction de la Circulation, des Transports et du Commerce (D.C.T.C.) de la Préfecture de Police, cette rencontre réunissait des représentants de la Préfecture de Police (Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, D.C.T.C.), des services techniques de la Ville de Paris (Direction de la Voirie et des déplacements), des élus ou représentants d'élus de la Ville de Paris des 18ème et 9ème arrdts. ainsi que les deux commissaires centraux de Police Urbaine de Proximité (P.U.P.) des 18ème et 9ème arrdts., MM. Y.Laville et G.Rosenthal.

Alors que trois associations de riverains, dont ***dé*CLIC 17/18**, étaient conviées à ces discussions, on notait l'absence de la R.A.T.P. et de représentants des transporteurs de touristes.

La présence simultanée des nombreux services chargés de la circulation et de la voirie a permis néanmoins de mettre en évidence le rôle de chacun et de pouvoir mesurer les efforts de ceux qui doivent gérer, concrètement et chaque jour, des décisions de principe.

Pour M. le contrôleur général, sous-directeur de la D.O.P.C., une pédagogie mesurée à l'égard des autocaristes reste nécessaire. M. le commissaire central de P.U.P. du 9ème arrdt. explique qu'une brigade spécialisée, composée de trois équipes est chargée, de 9 h. 30 à 23 h. 30, de faire respecter scrupuleusement les règles de dépose et de reprise des touristes, qu'elle a, depuis le début de l'année, dressé un montant de 63 000 F de consignations à l'égard des contrevenants mais qu'elle ne peut pas assurer la même disponibilité entre 23 h. 30 et 9h. 30. Le commissaire central de P.U.P. du 18ème arrdt. souligne, à son tour, que, si la P.U.P. du 18ème profite de l'expérience de ses homologues du 9ème arrdt. pour créer un dispositif répressif de surveillance similaire, la police de proximité d'un arrondissement ne peut seule gérer un problème qui touche Paris dans son ensemble, évoquant l'effet de report sur les zones voisines créé par la surveillance d'une zone limitée.

**La P.U.P. en action, bd. de Clichy (r. Pierre-Haret)**

Les représentants de la direction de la D.V.P. souhaitent, pour leur part, que la R.A.T.P. utilise ses prérogatives pour mieux faire respecter l'interdiction de stationnement sur les couloirs bus et dressent le bilan d'utilisation du Parc Cardinet (45 places), saturé la nuit mais sous-utilisé le jour. Ils précisent aussi que la transformation de la préfourrière Rome, boulevard des Batignolles, en parc de stationnement de cars de tourisme est dépouvue d'intérêt puisque le propriétaire des lieux, l'Établissement Public Industriel et Commercial, Réseau Ferré de France, sollicité, assure que seules dix places pourraient être ainsi construites, à un coût prohibitif. De façon paradoxale, le parc Pershing, face au Palais des Congrès, pourtant gratuit, reste très peu occupé. Il semble ainsi que la recherche de terrains à Paris, aménageables en parcs de stationnement pour les cars de tourisme, passe par une négociation globale avec R.F.F., propriétaire de quelques uns des rares espaces disponibles aux portes de Paris.

**Routine : le bus 30 ne peut emprunter son couloir !**

# De la place d'Anvers à la place de Clichy,

## la réhabilitation du boulevard commencera

Au cours des échanges, on apprend ainsi que le montant des amendes, lorsqu'il n'est pas directement payé par le chauffeur sur ses propres deniers, est facilement réparti sur les coûts de transport et s'avère donc trop peu dissuasif ; que la moindre présence le soir et les fins de semaine des forces de police dévolues à la seule répression de ces délits ne facilite pas la prise de conscience par les transporteurs de leur comportement délictueux ; que la répression seule ne peut fournir de solution définitive et permanente à un comportement des donneurs d'ordre qui privilégie la satifaction égoïste de leur clientèle ; qu'enfin, le réaménagement urbain des boulevards est une condition *sine qua non* pour permettre une utilisation plus harmonieuse de l'espace public, qui passe par la réduction de la place dévolue au stationnement des cars de tourisme.

**le boulevard de Clichy, vu depuis la Place de Clichy**

### Rencontre avec M. le Maire de Paris sur le mail central : « je veux que la règlementation soit appliquée férocement, que tous les bus stationnés illicitement soient verbalisés »

S'il est en effet indispensable que les forces de police soient mobilisées pour contraindre les chauffeurs des autocars de touristes à appliquer une règlementation d'autant plus « délicate » à faire respecter que Paris a connu des décennies de laisser-faire et d'indifférence, il n'en est pas moins vrai que la Ville de Paris est pleinement responsable de l'état d'abandon dont souffre depuis des années le mail central, le long des boulevards de Clichy et de Rochechouart.

M. B. Delanoë, Maire de Paris, accompagné de ses adjoints, M.D.Baupin, chargé des transports, de la circulation, du stationnement et de la voirie, M. C.Caresche, chargé de la sécurité, et des Maires des 9ème et 18ème arrdts., M. J. Bravo et Mme A. Lepetit, avait convié le dimanche 10 juin 2001 la presse et les associations des riverains à une rencontre sur ce mail central. Le Maire de Paris a ainsi appelé à une nouvelle gestion des flux touristiques en s'appuyant sur une nouvelle législation des pouvoirs du maire de Paris en matière de circulation et de stationnement et une meilleure coordination avec la Préfecture de Police et affirmé la nécessité de faire respecter sans faille la règlementation. Il a souhaité le développement de nouveaux circuits d'autobus non polluants et proposé un plan d'aménagement global des deux boulevards, à réaliser en 2002.

***dé*CLIC 17/18** a aussi interrogé le Maire de Paris sur la nécessité de ne pas arrêter l'aménagement du mail à la Place de Clichy et de concevoir dans le plan d'aménagement du mail central des lieux de repos (tonnelles, plates-bandes fleuries, etc.) et des points d'animation, comme des petites guérites pour la vente de presse, de boissons ou friandises. En effet, il serait temps que la Ville de Paris ne laisse plus les trottoirs de nos places et rues être envahis par des étalages aussi disgracieux qu'anarchiques. En réponse, M. B.Delanoë a confirmé que la Place de Clichy doit faire l'objet d'une réhabilitation urbaine globale et souligné que la complexité de sa réalisation exige plus de temps et de réflexion. Enfin, rendez-vous était donné à une première réunion de concertation, qui s'est tenue le 3 juillet 2001 en l'Hôtel de Ville.

### Première réunion sur l'aménagement des boulevards

La Mairie de Paris réunissait le 3 juillet dernier les associations de riverains, les élus (ou leurs représentants) et les techniciens de la Ville pour une première concertation sur les futurs aménagements du mail central boulevards de Clichy et de Rochechouart.

Les ingénieurs de la Voirie y exposent d'abord l'état des lieux : le bd. de Rochechouart, réaménagé en 1995, sans contre-allée, replanté et muni d'un éclairage moderne, accueille 25 000 véhicules par jour alors que le bd. de Clichy, en recevant 18 000 par jour, souffre du mauvais état de son sol, de plantations très dégradées, un tiers des arbres malade en raison des chocs des véhicules (!). Le bd. de Rochechouart dispose de 225 places de stationnement en surface et de 523 places dans le parking public situé square d'Anvers (dont 50 % réservés à des abonnés). Le bd. de Clichy bénéficie quant à lui de 295 places en surface, dont 98 en contre-allée, de deux parkings à proximité de la Place de Clichy, rue Forest, (610 places sous le Castorama, 400 places au-dessus du garage Renault).

M. D.Baupin, adjoint au Maire de Paris, chargé des transports, de la circulation, du stationnement et de la voirie, présente les objectifs généraux de l'aménagement.

Il s'agit bien d'embellir le site avec un terre-plein végétalisé, de faire respecter par les commerces une **charte de qualité** concernant leurs devantures, leurs enseignes lumineuses et de protéger le patrimoine bâti.

**le Bd. de Clichy avec ses contre-allées**

Il convient, de plus, de :

• dissuader le stationnement des cars, y compris par des contraintes physiques,

• de favoriser les circulations douces (couloirs de bus en site propre, création de pistes cyclables, réduction de l'occupation des trottoirs par les étalages et les terrasses, amélioration et facilitation du cheminement des piétons avec un mobilier urbain approprié et la prise en compte des besoins des personnes à mobilité réduite),

• de ne pas gêner mais d'encadrer les livraisons nécessaires aux abords des commerces, restaurants, théâtres, etc.,

• de ne pas supprimer mais de réduire le stationnement automobile,

• de favoriser des activités d'agrément sur le terre-plein central, à l'instar des ramblas de Barcelone, selon la suggestion de M. J.Bravo.

**le bd. de Rochechouart dans sa partie déjà rénovée**

# l'été prochain.

A l'issue de cet exposé, les ingénieurs de la Voirie présentent différentes possibilités : maintien ou réduction des 17 m. du terre-plein central conjointement avec la suppression des contre-allées ; création de couloirs de bus en site propre, soit le long du terre-plein, soit le long des trottoirs, soit la réservation d'un côté du boulevard aux véhicules particuliers et l'autre aux bus. La possibilité de créer des places de stationnement en « lincoln », comme le long de l'avenue de Clichy, a été vigoureusement rejetée.

L'ingénieure des Parcs et Jardins évoque alors la très mauvaise santé des arbres plantés. Elle explique que le maintien de quatre lignes d'arbre conduit au remplacement des platanes actuels par des tulipiers ou des arbres à fleurs, moins dévoreurs d'espace. Citant l'exemple de replantation des arbres de l'avenue d'Italie qui a permis en deux à trois ans de retrouver le volume des arbres abattus, elle s'interroge sur la possibilité de conserver les quelques spécimens de platanes encore beaux et solides.

L'ingénieur de la R.AT.P. se félicite que les solutions proposées permettent une exploitation favorable des nombreuses lignes de bus.

M. J.Bravo, maire du 9ème arrdt., exprime son souhait que la Ville assure une continuité, de Barbès à la Place de Clichy, dans l'aménagement des boulevards, à l'exemple des ramblas de Barcelone, et rejette un aménagement par tronçons. Il souhaite fermement que soit mis un terme à l'agression visuelle des commerces pornographiques en rendant les vitres dépolies obligatoires et en réprimant sévèrement le racolage des boîtes de strip-tease, suivant en cela la demande de *dé*CLIC 17/18. Le président de la Commission des Finances du Conseil de Paris, qu'est J.Bravo, assure qu'il n'est pas hostile à la suppression totale des étalages dans certains secteurs, eu égard à la faible rentabilité économique des droits perçus et à la très grande difficulté à contrôler les emprises ou la simple autorisation. Enfin, le maire du 9ème arrdt. se dit convaincu que, si le terre-plein central devient agréable pour tous, les touristes se l'approprieront et que les commerçants qui imaginaient que la suppression du stationnement des cars leur ferait perdre du chiffre d'affaire ont maintenant compris que le désordre actuel est somme toute défavorable à un tourisme intelligent.

Les prochaines étapes de l'aménagement sont désormais connues : le budget définitif, établi en septembre 2001, sera présenté au vote du budget de la Ville en décembre 2001 ; un cahier des charges sera ensuite rédigé et les appels d'offres publiés pour un commencement des travaux à l'automne 2002. Les riverains seront tenus informés par courrier et par voie d'affichage.

Pour sa part, *dé*CLIC 17/18 aura bien sûr à cœur de suivre pas à pas l'évolution d'un dossier qui conditionne la reconquête de l'espace parisien.

# La position de déCLIC 17/18

Que l'intense attrait touristique de Paris soit particulièrement visible dans tous les quartiers de la Place de Clichy, - Batignolles, Europe, Saint-Georges et Grandes Carrières-Sud -, rien que de plus naturel : nœud vital de communication à Paris et lieu historique du divertissement avec ses nombreux cinémas, théâtres, cafés et restaurants, la Place de Clichy est une halte vers Montmartre, vers les quartiers commerçants de Saint-Lazare et des grands magasins, un trait d'union entre l'Ouest bourgeois et l'Est populaire. De plus, ces quartiers, jusque vers les portes de Paris les plus proches, abritent une offre hôtelière variée et abondante.

La proximité immédiate des autoroutes urbaines, des infrastructures et de nombreux centres majeurs d'intérêt touristique, l'absence de maîtrise et d'organisation des déplacements des touristes se conjuguent ainsi pour rendre la fréquentation de ces quartiers aisée et, dès lors, plus intense. Cette situation suffit à expliquer pourquoi s'y accumulent toutes les nuisances de la ville : bruit, pollution de l'air, encombrement maximal de la voirie, stationnement gênant ou dangereux, salissement accéléré des rues, etc.

Les récentes décisions restreignant la circulation sur la Butte Montmartre et limitant le stationnement le long des Bds. de Clichy et de Rochechouart ont créé *de facto* les conditions d'un report du trafic des cars de tourisme sur les zones les plus proches de ces axes «libérés». On peut ainsi observer rues d'Amsterdam, de Saint-Pétersbourg, de Clichy, boulevard des Batignolles, avenue de Clichy, pont Caulaincourt, voire, plus loin, place d'Estienne d'Orves, rue de la Chaussée d'Antin, un stationnement sauvage de cars, qui s'ajoute à celui, habituel, des utilisateurs des nombreuses facilités offertes par la Place. Le parc «provisoire» dans l'enceinte de la gare de marchandises des Batignolles, rue Cardinet, qui accueille, au plus, 43 véhicules et vers lequel sont dirigés les cars ayant déposé leurs passagers au métro Anvers, a, par sa localisation même, accru la circulation diurne dans le très embouteillé quadrilatère, avenue de Clichy, boulevard des Batignolles, rue de Rome, rue Cardinet. Plus généralement, le gabarit de la voirie parisienne, et particulièrement dans ces quartiers, n'est pas adaptée à l'absorption d'un trafic de véhicules de la longueur, la hauteur et la largeur des cars de tourisme ; ses capacités de stationnement, déjà largement insuffisantes pour les deux-roues motorisés et les véhicules particuliers, ne peuvent convenir à cet usage.

L'absence actuelle de règles générales sur la circulation des cars de tourisme dans Paris *intra muros* laisse croire que tout voyagiste peut transporter ses clients de l'hôtel aux centres touristiques, de ces derniers vers les grands magasins, les lieux de restauration ou de divertissement. Et, paradoxe, les professionnels du tourisme sont sans aucun doute les premiers à se plaindre de leurs conditions de travail et de la perte de temps imposée dans les «embarras de Paris». Bref, la situation actuelle n'est guère tenable, à court terme comme dans le moyen terme, si l'on admet que le tourisme et, plus largement, les échanges internationaux constituent un réservoir de richesses à explorer pour le bienfait de notre industrie des services.

Soulignons que des décisions, favorables et utiles dans le court terme, peuvent *in fine* accroître les nuisances qu'elles cherchent à atténuer. Si nous devions nous en satisfaire et en rester là, ces mesures conservatoires finiraient par empêcher diagnostic sans concession et prise de conscience salutaire. Sanctuariser des portions de boulevards ou protéger des secteurs entiers de la ville, en y consacrant les moyens de police adéquats, satisfera certainement les riverains de ces axes défigurés et maltraités. Mais ces mesures localisées dans l'espace et dans le temps déplacent les nuisances, voire les accroissent en intensifiant la circulation de transit. Pour quelle raison cette protection contre l'invasion des cars ne concernerait-elle que les habitants de la Butte Montmartre ou les riverains du bd. de Rochechouart ? Si ces mesures paraissent satisaisantes au plus grand nombre, pourquoi ne pas les étendre à un périmètre plus large ? Telle est l'ambiguïté de la situation actuelle : le remède ne peut pas être local.

Aussi les termes du débat doivent-ils être énoncés simplement : peut-on, doit-on autoriser les cars de touristes à pénétrer dans Paris ? Si oui, selon quels axes, dans quelles zones, pour quelle durée, dans quel but ? Si non, comment organiser les flux touristiques *intra-muros*, assurer accueil et accessibilité de toutes les facilités et centres d'intérêt touristiques ?

Cette problématique n'a rien de révolutionnaire. De nombreuses métropoles européennes, ne citons que Londres, Barcelone, Madrid et Rome, y ont déjà répondu dans des conditions variées de topographie urbaine ou de contraintes physiques. Si le but ultime reste bien de permettre aux visiteurs du monde entier de découvrir notre ville, telle qu'une histoire millénaire l'a construite, ne laissons pas perdurer l'erreur de soumettre Paris à un tourisme de masse non maîtrisé. Organisons plutôt l'acheminement et le déplacement de ces millions de visiteurs dans des conditions de confort, de respect et de curiosité dignes de la capitale.

Nous en convenons : le chantier est vaste, il touche à des pans entiers de l'économie de la région parisienne, il concerne une multiplicité de responsables, publics et économiques. Mais en raison des enjeux considérables qu'il recèle, nous croyons, nous, association de quartier, qu'il est grand temps de s'y attaquer et de relire tous les grandes décisions d'urbanisme de ce début de XXIème siècle à la lecture de ce défi.

# À l'angle des rues Le Chapelais et Lemercier : pour un urbanisme à visage humain.

Depuis un an, rues Lemercier, Le Chapelais, et des Dames, les riverains et les habitants du quartier des Batignolles surveillent attentivement le devenir d'un ilôt composé de deux petites maisons et d'un atelier artisanal, sis 4-6 rue Lemercier et 17 rue Le Chapelais. Au premier trimestre de cette année, le propriétaire de ces parcelles totalisant 369 m² au sol ratifiait une promesse de vente avec le promoteur Kaufman & Broad Développement qui, lui-même, déposait une demande de permis de construire le 14 mars dernier pour la réalisation d'un ensemble R+4 de treize logements avec parkings.

La vague d'émotion et l'inquiétude suscitées par ce projet ont provoqué dans ce secteur du quartier des Batignolles la mobilisation spontanée des riverains autour de l'association constituée pour s'opposer au projet immobilier actuellement connu : l'***Association des Habitants des Batignolles***, (Pierre-Yves Machault, président). En effet, la construction d'un tel immeuble de quatre étages, pourvu de parkings en sous-sol accessibles par ascenseur, accroîtrait la densité de ce quartier aux rues étroites et déjà saturées. Elle détruirait aussi un ilôt de petites maisons qui offre lumière et respiration à son environnement immédiat dans un quartier qui charme le visiteur par la diversité de ses constructions, mêlant petits immeubles typiques des Batignolles, vieux hôtels particuliers et quelques maisons à unique étage.

Entretemps, un collectif autogéré d'artistes, ***CAVAL*** (Collectif Autogéré Vie Art Ludique), s'est installé en janvier 2001 dans les lieux, occupant l'ancien atelier de forge et serrurerie et l'une des maisonnettes. L'association ***Porte Blanche*** (Vivien Lucas, président), s'est ainsi constituée afin de créer une « dynamique d'échanges culturels et artistiques » et y organiser une série d'événements (expositions de peinture et de sculpture, concerts, projections, etc). Peu après, l'association ***MACAQ-Troubadours***, (Mouvement d'Animations Culturelles et Artistiques de Quartier, Julien Boucher, président), ouvrait la deuxième maisonnette sur le quartier et propose depuis des concerts et diverses animations aux Batignolles.

C'est ainsi que l'***Association des Habitants des Batignolles***, ***dé*CLIC 17/18** informée par ses adhérents habitant les Batignolles et toutes les autres associations du quartier ont souhaité se retrouver le 31 mai dernier au café Le Sélect, bd. des Batignolles, lors d'une réunion publique annoncée par communiqué de presse et grâce à un tract diffusé dans tout le quartier. La discussion riche et passionnée entre les riverains présents et les associations représentées s'est conclue par l'adoption unanime d'une motion adressée à la presse, au Maire de Paris, au Maire du 17ème arrdt. et à leurs adjoints chargés de l'urbanisme. Aujourd'hui, la liste des associations signataires de la motion (disponible au siège de votre association) comprend : l'***Association des Habitants des Batignolles***, ***l'Association de la Cour Saint-Pierre, Le Collectif La Fourche, Le Chœur des Batignolles, dé*CLIC 17/18**, ***MACAQ-Troubadours***, ***Collectif Porte Blanche, la Fédération française des Maisons de jeunes et de la Culture***.

**L'ilôt de quatre petites maisons, à l'angle des rues Le Chapelais et Lemercier.**

On peut ainsi se convaincre que le souci des riverains immédiats de l'ilôt concerné rejoint les préoccupations de nombre d'habitants des Batignolles, indépendamment de leur diversité d'intérêt. Cela ne rend que plus nécessaire la recherche d'un projet respectueux d'un urbanisme à échelle humaine, en concertation avec les habitants et les associations du quartier, par les élus de l'arrondissement et de la Ville. Pour autant, ***dé*CLIC 17/18** n'est pas hostile a priori à l'intervention de promoteurs privés pourvu qu'ils respectent l'esprit du quartier et l'équilibre des volumes. Ainsi l'association a-t-elle approuvé le projet de la SEFIMA, repris par Kaufman & Broad, sur les terrains de l'ilôt Capron-Lathuille, du côté 18ème de l'avenue de Clichy, alors qu'auparavant nous avions contribué à ce que la Mairie du 18ème et l'architecte des Bâtiments de France s'opposent à plusieurs projets inadaptés. Pourquoi ne pas d'ores et déjà proposer aux promoteurs qui s'intéressent au quartier le terrain du 21 avenue de Clichy qui, depuis plus de dix ans, offre un spectacle désolant face au futur jardin des Deux-Nèthes ?

Sans doute faut-il rechercher la convergence d'intérêt des habitants des Batignolles dans l'expression commune du besoin de petits équipements collectifs ou de lieux de rencontres associatifs. Ils connaissent la demande sociale de crèche, de jardin, de local associatif ouvert à tous les âges ou d'ateliers d'artistes. Chacun comprend aussi qu'au lieu de densifier la ville et substituer à tous les ilôts légués par l'histoire compliquée de Paris des constructions à l'architecture uniforme voire banale, ce quartier aspire à se doter de lieux où la création, les projets humains, le lien social prennent forme.

Bref, la ville ne peut s'achever dans la disparition programmée de tous les accidents à l'alignement réducteur, vertical ou horizontal : les nombreux hôtels particuliers ou maisons individuelles qui subsistent avec bonheur aux Batignolles en sont les plus explicites des contre-exemples. La destruction de la très belle ancienne mairie des Batignolles, la seule de Paris qui ne fut pas conservée, pousserait-elle quelques trente ans après aux mêmes réflexes éradicateurs ? En détruisant deux petites maisons et un atelier, ce ne sont pas seulement des vieilles pierres que l'on envoie à la décharge, c'est un quartier, une perspective que l'on défigure. Non loin de là, à l'angle des rues Lemercier et La Condamine, une maison à étage unique, ancienne ferme pluricentenaire, subira-t-elle le même sort ? Soumettre à la disparition tous ces immeubles de faible hauteur reflète-t-il seulement la préférence aux plus-values immobilières ou une volonté de remise à neuf radicale ? Ne signe-t-il pas plutôt l'indifférence à un patrimoine architectural voire l'hostilité à la différence urbaine ?

Le problème posé aux élus et aux urbanistes par le devenir de cet ilôt nous paraît être un cas d'école. Un promoteur privé peut-il proposer un projet qui respecte l'environnement immédiat, les volumes actuels et/ou qui réponde à une demande sociale ? Si oui, les responsables publics et les associations de quartier se doivent de participer, selon leur rôle, à la définition de ce projet. Si l'initiative privée est impuissante, la puissance publique, ici la Ville de Paris, peut et doit se substituer au propriétaire. Ici, chacun possède un rôle : la Mairie d'arrondissement, la plus proche du terrain, la Mairie de Paris, autorité publique délivrant les permis de construire et de démolir, les riverains et les habitants du quartier en ce qu'eux seuls peuvent aider à l'élaboration de leur cadre de vie quotidien. Oui, chacun se doit de participer à la création de la ville, celle que nous transmettrons aux générations futures.

À ce jour, aucune décision formelle ne semble avoir été prise. ***dé*CLIC 17/18** a écrit à Mme de Panafieu, maire du 17ème arrdt. et M. Caffet, adjoint au Maire de Paris chargé de l'urbanisme et de l'architecture. Aucune réponse ne nous est encore parvenue. Les associations signataires de la motion ont convenu de lancer à la rentrée 2001 une vaste consultation des habitants afin de déterminer leurs attentes et leurs besoins.

Dans cette bataille pour un urbanisme responsable et concerté, la mobilisation de tous ne fait que commencer...

# *INFO* : question d'actualité sur l'ilôt Le Chapelais-Lemercier au Conseil de Paris, le 21 mai 2001.

***Extraits...***

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous passons maintenant à la question d'actualité du groupe communiste. La parole est à Mme Sophie MEYNAUD.

**Mme Sophie MEYNAUD**. - Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, l'immeuble du 17, rue Lechapelais, dans le 17ème arrdt., est actuellement occupé par des jeunes artistes sans domicile fixe, installés depuis plusieurs mois. Leur présence contribue à l'animation du quartier sous l'œil bienveillant des riverains et a attiré notre attention sur la situation de cet immeuble appartenant à l'entreprise de serrurerie Gillet. Celle-ci souhaite vendre l'immeuble à l'agence *Kaufman & Broad*. Alors que le17ème arrdt. manque cruellement d'équipements collectifs, cet immeuble de deux étages pourrait être mis à profit pour la collectivité, les besoins sont grands en matière d'accueil de la petite enfance, de lieux pour les associations ou pour les jeunes artistes dans ce quartier des Batignolles.Vu la configuration de l'immeuble, une crèche semble être la structure qui trouverait le mieux à se loger. Néanmoins si la Ville décidait de préempter l'immeuble, il est évident que le choix de l'équipement ne saurait être déterminé sans une concertation préalable avec les riverains. À Paris, dans de nombreux quartiers, des situations comme celles-ci se présentent fréquemment. On parle souvent de sur-densification du tissu urbain, du manque de places comme un frein à la création d'équipements collectifs là où ils manquent cruellement. Pour cette raison nous pensons que la Ville doit mener une politique active de préemption pour répondre aux besoins, assurer un service de qualité aux Parisiennes et Parisiens. Il s'agit aussi de contrecarrer la spéculation immobilière qui fait flamber les prix à Paris et ne sert généralement que les intérêts d'une minorité, la plus aisée en l'occurrence. Pour saisir toutes les occasions de réaliser les équipements nécessaires, nous proposons que les maires d'arrondissement soient informés pour avis chaque fois qu'une vente est envisagée dans leur arrondissement au-delà d'une surface déterminée, par exemple. Il faudrait, pour cela, mettre en place une procédure très rapide, la Ville n'ayant en général que très peu de temps pour exercer son droit de préemption. Cela permettrait en tout cas d'identifier le plus en amont possible les terrains ou immeubles qui pourraient être utiles à la collectivité. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, nous estimons qu'il serait opportun de préempter l'immeuble 17, rue Lechapelais dans le 17ème arrdt. et au-delà au vu des besoins importants qui se manifestent dans plusieurs quartiers de Paris, nous souhaiterions connaître vos orientations en matière de préemption.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci à vous. Monsieur MANO, vous avez la parole.

**M.Jean-Yves MANO**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, au-delà de l'aspect concret du 17ème arrdt., ce sera l'occasion, pour nous, de développer ce que nous pensons faire en matière de droit de préemption mais en ce qui concerne le 17ème arrdt., il y a effectivement un collectif d'artistes, au demeurant, fort sympathiques, qui occupe des locaux. Toutefois une promesse de vente a été signée entre la société *Kaufman & Broad* et la société Lechapelais-Gillet. A l'heure où nous parlons il n'y a pas eu de déclaration d'intention d'aliéner qui a été déposée, mais au moment opportun où cela se présentera, il est bien évident que la ville regardera de près cette question, comme elle le fait d'ailleurs de façon régulière depuis trois semaines. Je voudrais vous rassurer. Le dossier sera regardé avec la plus grande attention et nous saisirons l'opportunité de créer ou pas un équipement public.
Depuis notre arrivée nous avons changé les orientations de la politique de droit de préemption. Je voudrais regretter ici que compte tenu des nouveaux critères que nous avons déterminés, nous nous apercevions que la Ville de Pari, l'an dernier, est passée à côté de la possibilité de créer 400 logements sociaux complémentaires dans des petits immeubles ou structures qui seraient susceptibles de développer le logement social. Cette politique, nous la menons avec dynamisme, avec volontarisme, et depuis que nous sommes en place une ligne budgétaire importante est consacrée à l'exercice du droit de préemption. Je dois vous dire que cette volonté de préemption provoque un certain émoi chez les professionnels. Pourtant, nous arriverons, j'en suis certain, à créer un partenariat avec eux y compris avec les promoteurs privés pour réaliser des opérations conjointes soit de logements privés avec du logement social soit pour réaliser des équipements publics. C'est notre volonté. C'est là-dessus que nous comptons pour développer largement les équipements à Paris. C'est ce que nous ferons au cours des prochaines années.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

## Pleins feux sur les MACAQ-Troubadours

**Entretien avec Julien Boucher, président.**

*Quand est née l'association ? Dans quels buts ?*
Avec des copains du quartier des Batignolles, on a pensé qu'il était grand temps de donner de l'énergie et de la passion dans notre quartier. C'est pourquoi on a fondé en mai 2001 les MACAQ qui proposent de soutenir ou créer des événements artistiques ou festifs dans le 17ème pour tous.

*Qu'avez-vous pu réaliser depuis ?*
Des concerts dans des brasseries et des sorties culturelles. On a aussi décidé d'ouvrir une des deux maisonnettes, 4 rue Lemercier, sur le quartier ; une présence régulière permet d'aller à la rencontre des habitants. Chaque jour où le local est ouvert, vingt personnes environ passent, se renseignent, discutent. On a l'impression de recréer l'ambiance de la place du village !

*Quels sont vos projets ?*
Nous organisons un vide-grenier le 7 octobre 2001 rue Brochant. Nous aidons à mettre sur pied des réunions publiques ou des débats avec des associations citoyennes. Nous avons aussi l'intention de proposer, dès la rentrée, des pique-nique et des sorties dans les musées ou les théâtres.

**Le 7 octobre 2001**

**RENDEZ-VOUS**
**AU VIDE-GRENIER**
***RUE BROCHANT***

**VENEZ CHINER DANS VOTRE *QUARTIER* !**

Renseignement : M.A.C.A.Q.-Troubadours
01 44 70 01 25

# Portrait :

## Mallick Sylla, un artiste dans la ville.

En haut de la rue Lemercier, deux boutiques aux larges baies vitrées attirent le regard curieux qui s'attarde sur les sculptures bleutées, les vêtements chatoyants aux motifs géométriques colorés ou les bijoux d'inspiration africaine : au numéro 3 de la rue, Mallick SYLLA vous accueille, de sa position stratégiique sur la rue, observateur attentif des bruits et rumeurs de la ville.

Depuis 1996, cet artiste présente dans un show-room tout proche une collection de vêtements créée par lui, portant le signe de la marque *Baïfall Dream & Human Tribe.* Mais au-delà de cette entreprise économique qui a conduit le créateur à collaborer avec des grands de la mode internationale (Chevignon, Francesco Smalto, Lee Cooper, Tati, etc.) et à travailler pour des clients privés prestigieux, la signature *Baïfall Dream & Human Tribe* raconte une aventure humaine et artistique.

Ayant grandi à Dakar, Sénégal, Mallick Sylla poursuit des études de droit et de marketing à Paris et vit dans le quartier Bastille où, rencontrant de nombreux artistes, il organise des événements artistiques, mêlant musique, performances et défilés. En 1992, il crée en référence à une communauté de gens solidaires réunis autour des valeurs du travail la marque déposée *Baïfall Dream & Human Tribe*, nom donné aussi à un mouvement culturel et spirituel qui unit cultures africaine et européenne dans un brassage des arts et des personnalités.

Dans son rôle de créateur de vêtements, il récupère des fripes en cuir des années 50/70 qu'il transforme en de véritables œuvres d'art : vestes, manteaux et jupes en cuir sont embellis de riches motifs ethniques africains, aborigènes ou indiens : son style unique mêle ainsi les influences des cinq continents dans un esprit avant-gardiste véritablement original.

Mallick Sylla a aussi créé deux opéras *Total Art*, donnés à Helsinki et à Florence, trilogies qui unissent par la chorégraphie, la peinture, la musique et la mode, danseurs, musiciens, plasticiens, stylistes et vidéastes. Créateur internationalement reconnu, il participe régulièrement à des performances ou à des mises en scène d'événements. Il est aussi l'un des fondateurs du mouvement *Diversitaires* aux objectifs culturels.

En 1996, Mallick Sylla a choisi de s'installer dans le quartier des Batignolles sous l'impulsion de ses amis, propriétaires des très originaux et désormais célèbres hôtel Eldorado et Bistro des Dames. Et, de fait, ce bout de rue, calme et paisible, s'éclaire des influences colorées, glanées des cultures du monde entier et mises en scène par l'artiste.

*Galerie Baïfall Dream,*
*3 rue Lemercier, 75017 Paris,*
*tél: 01 42 94 26 07,*
*http://baïfall.ifrance.com,*
*email : baïfall@ifrance.com*

# À la rencontre de MAGNUM

Voilà presque deux ans, la célèbre agence Magnum Photos installait son nouveau siège social parisien rue Hégésippe Moreau dans une ancienne usine de lingerie. L'immeuble, à deux enjambées du cimetière Montmartre et de la Place de Clichy, réorganisé de fond en comble, abrite désormais les activités de l'agence, compétente pour tout le continent européen à l'exception des Îles Britanniques.

Pour les amoureux de la photographie et tous ceux qui gardent le souvenir mythique des lumières étincelantes de la Place de Clichy, la nouvelle résonne comme un présage, non pas nostalgique, mais heureux d'une rencontre renouvelée de ce quartier avec l'image. Raison de plus pour donner à connaître le joyau de notre mémoire collective et l'outil moderne et efficace qu'est depuis 1947 l'agence Magnum Photos.

L'agence fondée par Robert Capa, Henri Cartier-Bresson, Maria Eisner, George Rodger, David Seymour et William Vandivert possède la forme d'une S.A.R.L., tout en fonctionnant sur le mode d'une coopérative. Initialement basée à Paris et New York, possédant depuis des bureaux à Londres et Tokyo, elle s'organisa selon un principe véritablement révolutionnaire : les photographes membres de l'agence sont propriétaires de leur outil de travail, de leurs négatifs et de leurs originaux, décident de leurs sujets de reportage et de travail, sélectionnent eux-mêmes les photographies à diffuser et s'attachent à établir leurs droits d'auteur sur leur production.

Cette nouvelle organisation, en opposition au statut de photographe-salarié d'un magazine d'images comme Berliner Illustrierte Zeitung, Life, Vu, Picture Post, Time ou National Geographic, à qui l'on assigne contenu de son travail, durée d'éxécution et salaire, les négatifs, leur utilisation, les droits dérivés restant propriété du journal, garde tout son intérêt alors que numérisation photographique, Internet et copyright font l'objet de batailles planétaires, de concentrations capitalistiques et de longs débats diplomatiques. C'est ce mode d'organisation visionnaire que défend continûment l'agence Magnum Photos au bénéfice de tous ses membres.

**Iconographe au travail, Paris, 2000** **© Gueorgui Pinkhassov / Magnum Photos**

**Espagne, Guerre Civile, 1936**
**© Robert Capa / Magnum Photos**

Si les personnalités extraordinaires qui ont présidé à la création de cet outil unique ont très tôt affirmé par l'excellence de ses premiers membres (Werner Bischof, Ernst Haas, Eve Arnold, Burt Glinn, Erich Hartmann, Erich Lessin, Marc Riboud, Dennis Stock, Kryn Taconis) le caractère prestigieux des productions de Magnum Photos, l'agence poursuit par son mode de recrutement la recherche de sa remarquable exception. Comprenant aujourd'hui une soixantaine de photographes, dont certains habitent le 18ème, comme Abbas, Luc Delahaye, Jean Gaumy, l'agence, car elle est leur propriété collective, chaque membre plein possèdant une voix et une part sociale de son capital, a instauré un processus sévère de sélection de ses nouveaux membres. Lors de la réunion annuelle de tous ses membres, pendant laquelle sont discutées les questions générales de l'administration de la société,sont présentés les portfolios des candidats potentiels ; les candidats reçus après un vote deviennent *nominee member* et, sans obligation réciproque d'aucune sorte, sont invités à se familiariser avec l'agence. Deux ans après, ces *nominee members* présentent à nouveau leurs travaux pour acquérir la qualité d'*associate member* (membre associé) ; en cas de succès, liés aux règles de fonctionnement de l'agence, ils bénéficient de tous ses services mais sans pouvoir participer au vote concernant la gestion de l'agence. La qualité de membre à part entière s'acquiert à l'issue d'une période de deux ans et une ultime présentation de leurs travaux : elle vaut pour tous les aspects du fonctionnement de l'agence et aussi longtemps que le photographe le désire. À ce jour, aucun photographe de Magnum n'a jamais été exclu ni invité à partir.

Cet élitisme démocratique a produit les essais photographiques les plus marquants du XXème siècle : reportages classiques de R.Capa ou H.Cartier-Bresson, essais photographiques mondialement célèbres tels celui de Philip Jones Griffiths *Vietnam Inc.* ou celui de Josef Koudelka *Gipsies* (Les Gitans), jusqu'aux travaux récents de Gilles Peress sur la crise du Kosovo, deux essais photographiques de David Alan Harvey sur

**Numérisation et Intranet à l'agence, 2000** **© Gueorgui Pinkhassov / Magnum Photos**

# PHOTOS

Le Mur, Berlin, 1989 © Gilles Peress / Magnum Photos

Cuba, le reportage sur la chrétienté à la fin du XX$^{ème}$ siècle d'Abbas.

Ce ne sont là que quelques exemples de l'abondante production des photographes de Magnum, travaillant sur des sujets par eux choisis, parfois pendant plusieurs années, ou répondant aux demandes des plus grandes compagnies publicitaires ou éditoriales.

Aujourd'hui, Magnum Photos dispose d'une banque d'un peu plus un million de clichés photographiques, en noir et blanc ou en couleurs, datant des années 1930 jusqu'aux premiers mois de l'année 2001, disponibles en tirage ou en fichiers numérisés. Et, avec plus d'un demi-siècle d'histoire condensée de l'aventure humaine dans ses cartons et ses disques durs, l'agence a développé une abondante activité éditoriale (32 ouvrages parus en 2000), une compétence reconnue d'organisation d'expositions temporaires en collaboration avec les musées et les galeries les plus célèbres de la planète. Elle accueille aussi les chercheurs et s'ouvre à toutes leurs curiosités. Outre ces activités d'archivage et de mise en valeur du fond Magnum, l'agence se charge chaque jour de la vente des clichés, du respect scupuleux par les éditeurs du droit des auteurs, à la fois juridique, moral mais aussi artistique - le droit de reproduction d'une photographie n'autorise pas à recadrer ou retoucher le cliché -, toutes activités qui absorbent une somme inouïe d'efforts et de combats. Ainsi, ce sont trente cinq personnes qui, à temps plein, travaillent à Paris pour poursuivre l'utopie créatrice des fondateurs.

Que Paris accueille cette entreprise originale, l'histoire nous l'explique sans doute. Mais la photographie a vécu avec le tournant du millénaire une mutation radicale. D'abord, parce que la photographie attire désormais les collectionneurs et les investisseurs, certains diront les spéculateurs. Il existe désormais un marché, des salles de ventes, des fortunes pour acquérir des clichés historiques, des portfolios voire des collections entières. Des amoureux des premiers jours, tel Roger Thérond, donnent à voir leurs collections particulières amassées patiemment, des musées s'ouvrent. Cet art si particulier de l'instant volé à la vie éphémère intéresse de plus en plus le grand public, comme en témoigne le succès en l'Hôtel de Sully de l'exposition sur la guerre civile espagnole - et Robert Capa n'est-il pas nos yeux, notre cœur et notre déchirement d'âme ? - ou encore, de cette présentation des photographes hongrois Kertesz et Detvay à la Maison Européenne de la Photographie, révélant ou rappelant en cette année de la Hongrie en France, que l'Europe vit aussi dans ces pays pas si lointains que nous avons désappris mais que tout nous rend proches. La presse délaissant la photographie d'auteur originale ou se fournissant directement auprès des grandes agences de presse, les agences historiques de photojournalisme comme Sygma ou Gamma, sont devenues la propriété de groupes comme Hachette ou Corbis-Microsoft et Sipa, la dernière indépendante, est rachetée par le groupe Pierre Fabre. S'opère ainsi le basculement géographique des grandes agences d'images, de son lieu de naissance historique, Paris, vers la côte ouest d'Amérique du Nord, Seattle, siège de Corbis et de Getty Corporation. Le défi de la numérisation et la mise à disposition des images sur la Toile mobilisent de tels moyens financiers que peu d'agences parviennent à l'équilibre et doivent perdre leur indépendance. Ainsi devine-t-on que le combat de Magnum Photos pour une éthique et un droit véritables des auteurs-photographes ressortit *in fine* d'une autre vision du monde, une *Weltanschauung* modelée au creuset de cette Europe d'avant la Seconde Guerre Mondiale, qu'un David Seymour, né à Varsovie, formé à Leipzig et Paris, même devenu citoyen des États Unis d'Amérique, allait au cours de tous ses reportages, plus européen que tous les européens réunis, nous donner à comprendre, sans doute des décennies avant tous les autres ?

Bref, c'est bien un enjeu de civilisation, et il suffit d'y aller voir, que Magnum Photos défend.

Depuis Paris, au cœur de notre quartier.

Souhaitons plein succès à cette aventure humaine.

Que tous ses projets, présents ou à venir, reçoivent le meilleur accueil de la Ville-lumière !

**La rédaction du Bulletin de Liaison remercie l'agence Magnum Photos, sa directrice générale Mme D.Auberger, de leur chaleureux accueil et de lui avoir accordé l'autorisation d'illustrer cette double page de clichés de photographes de l'agence.**

La place Tienanmen, Beijing, 1989 © Stuart Franklin / Magnum Photos

Marines, Guerre du Golfe, Koweït, 1991 © Bruno Barbey / Magnum Photos

# Le Méry va rouvrir : affaire à suivre ...

On en parle depuis l'hiver dernier : le cinéma Le Méry va rouvrir. Créée en 1935, - c'était alors Le Clichy -, cette salle de 300 places, superbement placée au coin de la rue Biot, était tombée dans le porno à la fin des années 70, avant de fermer il y a cinq ans.

On acceptait difficilement que, place de Clichy, dans ce haut lieu du loisir parisien, à deux pas du complexe Pathé Wepler, du Cinéma des Cinéastes et de l'Européen, un cinéma puisse rester si longtemps fermé. On déplorait aussi que ce secteur de la place de Clichy, à côté de la Librairie de Paris dont chacun apprécie la haute qualité, soit défiguré par les palissades du Méry, s'ajoutant aux bâches de commerces occasionnels. L'ex-Méry était devenu, comme le dit le maire du 17ème, une plaie du quartier.

Le nouveau propriétaire des lieux, M. Mendy Younes, se propose de rouvrir cette salle pour en faire « non pas un cinéma comme les autres, même d'art et d'essai, mais un centre culturel ». Ce projet, élaboré depuis six mois, comprendra deux salles, la première de 200 fauteuils, pouvant être à l'occasion transformée en espace d'accueil pour des expositions et la seconde de 140 fauteuils. La programmation privilégierait des premiers et deuxièmes films, restant assez longtemps à l'affiche pour avoir la chance de rencontrer leur public. Ce lieu pourrait aussi, nous dit M. Mendy Younes, être mis à la disposition des associations du quartier, bref « une salle qui appartient aux habitants des 17ème et 18ème arrondissements... ».

L'été dernier, le Méry a servi de cadre au tournage du dernier film *La chatte à deux têtes* du cinéaste et acteur Jacques Nollot, réalisateur de *L'arrière pays*. Même simple décor de film, les murs de ce vieux cinéma ont dû être quelque peu nettoyés...

Les travaux devaient commencer en juillet pour une ouverture en janvier 2002. Une subvention tardant à venir, l'auteur du projet veut croire que, grâce aux aides de la Ville de Paris, de la Région Île de France et du Centre National du Cinéma, les travaux pourraient commencer au printemps.

***dé*CLIC 17/18**, sans prendre position dans cette délicate question de subvention, se félicite de voir se renforcer le pôle spectacle de la place de Clichy où, à côté des grandes salles commerciales, le cinéma d'auteurs verra son offre élargie, avec le Cinéma des Cinéastes et le Méry rénové. Pour que tous en profitent.

## LE CINÉMA *des Cinéastes*

7 avenue de Clichy 75017 Paris
renseignements : 01 53 42 20 20

Avec ses trois salles ultra-modernes, son bar à vin ouvert de 17 h.30 à 0 h.30, ce complexe présente tout au long de l'année une programmation variée d'exclusivités, de festivals et de films pour la jeunesse. Voici les rendez-vous de cet automne :

**• le 2 octobre 2001,**

avant-première du film de Coline Serreau *Chaos*.

**• du 10 au 16 octobre 2001,**

dans le cadre de l'opération ***Paris capitale du cinéma***, une sélection de films en hommage à Claude Miller.

**• le samedi 20 octobre 2001,**

soirée-hommage exceptionnelle à ***Moëbius***, avec la projection des pilotes de films adaptés de scenarii de Moëbius, et un concert exceptionnel du **Tony Aemas Trio** (entrée : 130 F).

Caché derrière le pseudonyme de *Moebius*, Jean Giraud, né le 8 mai 1938 à Nogent-sur-Marne, commence deux ans après sa formation d'Art Appliqué une carrière professionnelle dans la bande dessinée (*Far West*), signant sous le nom de Gir en 1963 son premier grand succès, *Les aventures de Mike Steve Blueberry*. Le phénomène Moebius prend une ampleur considérable dans les années 70 (magazine *Métal Hurlant*, maison d'édition *Les Humanoïdes Associés* créée avec Druillet, Dionnet et Farkas en 1975). Là, Moebius signe des créations telles que *Arzach* (1976), *Cauchemar blanc* (1977) ou encore *Le Garage hermétique* (1979), puis *L'Incal*. Mais Jean Giraud ne se limite pas à la bande dessinée, puisqu'il collabore à de nombreuses productions cinématographiques telles que *Alien* de Ridley Scott ou *Tron* de Steven Spielberg. Il est aussi l'auteur de recueils d'images, d'affiches et de nombreuses illustrations.

**• du 7 au 13 novembre 2001,**

le ***Cinéma du Québec au Cinéma des Cinéastes***, parrainé par Carole Laure, invite à la découverte d'une sélection de sept films québécois. Rencontre des écoles de cinéma québécoise et parisienne, l'I.N.I.S. et la Fémis.

**• du 20 au 27 novembre 2001,**

le ***Festival International du film d'environnement***, soutenu par la Région Île-de-France et le Ministère de l'Environnement, invite à la découverte d'une série de documentaires sur des problématiques contemporaines. Il offre aussi des table-rondes et des animations sur les moyens modernes de documentation et d'information.

Programme disponible sur le site : http://www.flimenvir.org.

**Décembre 2001 :**
**le Cinéma des Cinéastes**
**fête ses cinq ans.**

## THÉÂTRE HÉBERTOT

78 bis boulevard des Batignolles 75017 PARIS
tél. : 01 43 87 24 24

**EMY'S VIEW de David Hare**,
adaptation et mise en scène : Bernard Murat,
avec : Judith Magre, Evelyne Bouix,
Hippolyte Girardot, André Falcon,
Yvonne Clech et Benjamin Murat.

Irina, Emy, une mère, une fille, l'histoire d'une vie. Irina, grande actrice du théâtre londonien des années 75, mère-enfant fascinante et désespérante, s'oppose à sa fille Emy, enfant timide, adulte meurtrie qui tentera de vivre le grand amour avec Dominique, condamné et jugé par sa mère dès le premier soir. David Hare nous donne à voir sur vingt ans comment deux êtres se croisent, croyant s'aimer et se comprendre, dans les larmes et les rires de la vie.

David Hare, né en 1947 dans le Sussex (Grande-Bretagne), après des études à Cambridge, crée en 1968 la troupe *Portable Theatre Company*. Sa première pièce *Slag* est produite en 1970. Il sera de 1984 à 1997 directeur-adjoint du National Theater de Londres. Auteur de très ombreuses pièces, il travaille aussi pour la télévision et le cinéma (*Wetherby* reçoit en 1985 l'Ours d'or à Berlin). David Hare s'inscrit dans la grande tradition du théâtre anglais réaliste, observateur des mœurs sociales et politiques de ses contemporains. Sa dernière pièce *My zinc bed* a été créée au Royal Court de Londres et sa production est régulièrement montée à Paris.

## THÉÂTRE L'EUROPÉEN

5 rue Biot 75017 PARIS
tél. : 01 43 87 97 13

**• Actuellement et jusqu'au 4 novembre 2001,**
**PORTE DE MONTREUIL**, comédie écrite et mise en scène par Léa Fazer : deux amis, interprétés par Scali Delpeyrat et Pierre Poirot, discutent de problèmes quotidiens et découvrent qu'en fait, ils ne savent rien à rien ; l'étendue de leur ignorance les accable et, pour se consoler, chacun essaie de prouver à l'autre sa supériorité intellectuelle en rivalisant de mauvaise foi et de mesquinerie.

Du mardi au samedi à 21 heures, le dimanche à 16 heures.

**• du 6 au 11 novembre 2001,**
les **BRATSCH**, groupe musical, reviennent à l'Européen pour une série de six concerts exceptionnels et nous font découvrir leur musique enivrante et colorée, inspirée des contrées de l'Europe, centrale et orientale.

Du mardi au samedi à 21 heures, le dimanche à 16 heures.

**• du 27 novembre au 31 décembre 2001,**
**CLAUDE PIÉPLU, Rendez-vous dans 50 ans.**
Non des adieux mais un divertissement en paroles et chansons, variations sur les plaisirs intattendus de la langue française. Sous la légèreté du propos et l'esprit corrosif qui l'anime, C. Piéplu offre sur des grands thèmes de la littérature classique et contemporaine, de Racine à Cavanna, un divertissement peu banal de fantaisie, de malice et d'humour.

Du mardi au samedi à 20 h. 30, le dimanche à 16 heures.

Dans le cadre du Cycle de lectures;

## La lecture fait son cinéma

Le **Cinéma des Cinéastes** et les **«Mots Parleurs»** vous donnent rendez-vous
**de septembre 2001 à juin 2002**
au bar *Le Père Lathuille* (Cinéma des Cinéastes, premier étage)
pour un **cycle de lecture** du mouvement littéraire **la Nouvelle Fiction**,
des lectures mensuelles de polars et l'**Atelier de Lecture à Voix Haute**.

*Renseignement* : Cinéma des Cinéastes 01 53 42 40 20
Les «Mots Parleurs» 01 47 20 14 41

# Brèves...

**❒ Joindre la Police par courrier électronique, c'est possible !**

Voilà une innovation qui pourrait bien révolutionner les relations de nos concitoyens avec la Police Urbaine de Proximité. En effet, depuis le début du mois de mai 2001, il est désormais possible d'adresser des courriers électroniques aux Commissariats Centraux de chaque arrondissement : dans chaque commissariat central, le Bureau de coordination des opérations (B.C.O.) reçoit les emails, les consulte aux heures ouvrables et les distribue aux services ou personnes compétents. De manière générale, il est répondu à tout courrier mais il convient de préciser qu'on ne peut ni déposer plainte ni appeler dans l'urgence les forces de police par email. Aussi tous les messages n'appellent-ils pas une réponse écrite immédiate mais nécessitent des contacts directs avec les auteurs des courriers.

Alors quelle différence avec le courrier empruntant la voie postale ordinaire ?

Comme tous les outils liés au réseau Internet, on imagine mal les effets possibles de ce nouveau mode de communication sur les relations sociales. Mieux, à supposer que l'accès au réseau Internet se généralise, se créera-t-il un Service Public en ligne, grâce auquel certains actes et certaines demandes de la vie courante pourront être réalisés à distance ?

En attendant cette «révolution» administrative, vous trouverez ci-dessous, pour celles et ceux qui peuvent accèder au réseau, toutes les adresses utiles.

**Site Web de la Préfecture de Police de Paris :**
`www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr`

**Adresses électroniques des commissariats de Police Urbaine de Proximité des :**

| | |
|---|---|
| ***8ème arrdt.*** **:** | `prefpol.dpup-commissariat-08@interieur.gouv.fr` |
| ***9ème arrdt.*** **:** | `prefpol.dpup-commissariat-09@interieur.gouv.fr` |
| ***17ème arrdt.*** **:** | `prefpol.dpup-commissariat-17@interieur.gouv.fr` |
| ***18ème arrdt.*** **:** | `prefpol.dpup-commissariat-18@interieur.gouv.fr` |

**❒ Bruits de la ville : histoire vécue ...**

Entre l'avenue de Clichy et le cimetière Montmartre, un samedi après-midi tranquille du mois d'août, une tranquillité si rare, mais justement, c'est le mois d'août : on entend même les oiseaux...

Tranquille jusqu'à ce que retentissent des coups de klaxon rageurs, espacés, puis de plus en plus rapprochés. Après dix minutes, exaspéré d'entendre troublé un moment de tranquillité si rare, on descend voir.

Une dame jeune, dans sa voiture, se trouvait trop serrée entre deux véhicules : elle ne pouvait pas, ne savait pas déboîter pour partir. Alors, forcément, elle klaxonnait... Elle avait un rendez-vous, elle avait bien le droit... Ce que confirmait aussitôt une jeune dame : à Paris, on a le droit de klaxonner jusqu'à 22 heures ... Elle le savait parce qu'elle venait de passer son permis de conduire. D'ailleurs, si on n'appréciait pas, on n'avait qu'à quitter le quartier... C'est le plus gêné qui s'en va.

Rappelons que l'interdiction de l'avertisseur sonore a été édictée dans les années 1950 par le Préfet Dubois et qu'elle est toujours, bien sûr, en vigueur.

Quel fut le dénouement de cette tragi-comédie ? Le propriétaire d'un des deux véhicules qui serrait cette dame recula quelque peu, puis, à sa demande, sortit la voiture de notre klaxonneuse.

Sans cette aide providentielle que se serait-il passé ? Jusqu'à quand le klaxon aurait-il troublé la quiétude de ce samedi d'août ? Puisqu'elle avait bien le droit...

**❒ Commerce avenue de Clichy : la rechute après l'embellie ?**

Il y a un an, la sortie de crise et la création d'une association de commerçants aidant, nous avions cru déceler, une amélioration de l'appareil commercial de l'avenue de Clichy : un peu moins de bazars, ouverture annoncée de nouveaux commerces de qualité. Restait le point noir des étalages envahissants ou carrément illégaux, situation que nous dénonçons sans relâche auprès des élus et du service municipal compétent.

Pourtant, depuis l'été dernier, on peut craindre une rechute avec, à la place de magasins de qualité qui ferment ou déménagent, l'ouverture de quelques commerces très bas de gamme, lesquels s'empressent, bien sûr, d'annexer sans autorisation le trottoir.

Les riverains et les habitants du quartier, à juste titre, ne le supportent plus.

***dé*CLIC 17/18** a alerté les élus. Un mémoire a été adressé à M. Christian Sautter, adjoint au Maire de Paris chargé des affaires économiques, responsable à ce titre du service des concessions et étalages. Copies en ont été adressée aux maires des 17ème et 18ème arrdts., à l'adjointe au Maire de Paris chargée du commerce et au président de la Chambre de Commerce de Paris. Des réponses remontent. Nous attendons des résultats.

Néanmoins, chacun peut et doit se sentir concerné : les copropriétaires peuvent agir directement pour que les bailleurs des rez-de-chaussée commerciaux fassent respecter les règlements de copropriété et les règles d'étalage devant leur immeuble, soit en leur enjoignant de le faire sous peine de poursuite, soit en modifiant le règlement de copropriété.


**RENAULT *Place Clichy***

Un garage de proximité pour vous aider dans toutes vos démarches automobiles :

Vente de véhicules neufs et d'occasion

Entretien et réparation de véhicules toutes marques

Carrosserie toutes marques

Service de location à prix réduits chez RENAULT *Rent*

Pièces et accessoires

Retrouvez nous au 11, rue Forrest – 75018 PARIS. Tel : 01 44 69 60 60

# Brèves...

❒ **21 avenue de Clichy, une verrue urbaine.**

21 avenue de Clichy : c'est l'histoire d'une horrible dent creuse, stigmate du pitoyable abandon d'un quartier. On ne compte plus les années !
Immeuble laissé par des propriétaires négligents dans un état avancé de délabrement, il devient le refuge d'occupants précaires jusqu'à ce qu'un grave incendie en ravage deux étages ; les pigeons en font un vaste nid ; il s'effondre en partie et les immeubles mitoyens subissent l'ébranlement de ses structures. Quinze ans après, l'immeuble n'existe plus, si ce n'est une porte incongrue, des énormes étais retiennent les immeubles voisins et un gigantesque panneau publicitaire permet encore - mais au bénéfice de qui ? - de gratter quelques sous sur la façade disparue.

Ne serait-il pas grand temps que la Mairie du 17ème arrdt., la Préfecture de Police agissent auprès des propriétaires légaux pour que ces derniers reconstruisent leur immeuble ou passent la main à des promoteurs immobiliers professionnels ?

Alors, chiche, MM. Cogifrance et Kaufman & Broad ! Là, dans l'avenue, les immeubles sont hauts et une construction de belle facture ne

❒ **13 rue Biot, un squat qui n'en finit pas...**

Au 13 rue Biot se trouve un ancien hôtel qui, rénové, devrait accroître l'offre en logement étudiant (vingt studios) dans le 17ème arrdt.. Mais, depuis plusieurs mois, des occupants illégaux imposent les nuisances les plus diverses (bruit, jets d'ordure, cris...) aux riverains et voisins du quartier qui ont dû déposer de nombreuses plaintes. Cette situation est d'autant plus intolérable qu'à quelques pâtés de maison, le quartier vit en bonne intelligence avec d'autres occupants illégaux de petits immeubles mais eux ne font pas de bruit et n'exercent pas leur tyrannie sur l'environnement immédiat. Comment a-t-on pu en arriver là ?

À l'origine, l'immeuble, inoccupé, a été requis par la puissance publique et sa gestion confiée à un organisme de logement social afin d'accueillir des personnes en grande précarité. De graves difficultés sont apparues lorsqu'un petit nombre d'occupants, sans titre, a fait subir un climat de «*terreur*» aux habitants et aux commerçants riverains, selon l'expression de M. X. Laugaudin, conseiller d'arrondissement, interpellant le 28 mai dernier le Conseil du 17ème arrdt.. Cette situation a conduit la Préfecture de Paris de lever la mesure de réquisition sur les logements illégalement occupés. Le propriétaire en titre n'a pas souhaité traiter le problème. C'est pourquoi l'O.P.A.C., société de logement social dépendant de la Ville de Paris, a acquis l'immeuble. Devant «apurer» la situation juridique de ses occupants actuels, l'O.P.A.C. a saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris qui, par des décisions individualisées, a ordonné des mesures d'expulsion dans six dossiers. Selon des sources policières, l'expulsion des fauteurs de trouble serait imminente et, seuls, deux dossiers sur six concernant des personnes sans rapport avec le trouble de voisinage ne pourraient être traités avant la période du moratoire hivernal des expulsions (1er novembre).

***dé*CLIC 17/18** soutient la démarche des riverains de la rue Biot et les efforts de tous pour accélérer la rénovation de l'immeuble du 13. Remarquons seulement qu'à laisser des immeubles inoccupés ou gérés par des intérêts égoïstes, on récolte le désordre...

❒ **les bus 80 et 95 en site propre ... sur 100m.**

Depuis cet été, le parcours des bus 80 et 95, pont Caulaincourt, au sud de la Place de Clichy, est protégé par un muret. Les bus sont ainsi bloqués moins longtemps avant le feu rouge à l'entrée de la place. Pourtant, aux heures de pointe, ils doivent s'engluer dans la mer de véhicules de la place de Clichy. Et l'on continue de voir ces longs bus articulés, bondés, à côté d'une file de véhicules qui descendent la rue Caulaincourt, une seule personne à bord, partir à la conquête du centre de Paris. Tout ou presque reste à faire !...

❒ **DERNIÈRE MINUTE : excellentes nouvelles**

L'approbation de la poursuite, après enquête publique, de la réalisation du Jardin des Deux-Nèthes et l'appel d'offres pour sa création ont été adoptés par le Conseil du 18ème arrdt. du 17 septembre dernier. Après adoption définitive par le Conseil de Paris, et sauf si l'appel d'offres se révéle infructueux, les travaux doivent commencer en 2002.

***dé*CLIC 17/18** se félicite qu'après six ans d'efforts ininterrompus, cette création, si attendue de tous les habitants depuis 1983, sorte de terre.

Un autre projet présenté par ***dé*CLIC 17/18** est, lui aussi, en bonne voie de voir le jour : la création d'une école de 10 classes maternelles et primaires et de 30 logements pour étudiants dans les locaux de l'ex-Crédit Municipal. Nous y reviendrons...

Ces excellentes nouvelles pour le quartier du Bas-Montmartre conforte ***dé*CLIC 17/18** dans ses efforts permanents de dialogue et de concertation entre les habitants et les pouvoirs publics.


déCLIC 17/18

ASSOCIATION LOI 1901 DÉCLARÉE EN PRÉFECTURE DE PARIS LE 5/4/96 SOUTENUE PAR
ASSOCIATION DES RIVERAINS DE L'IMPASSE DE LA DÉFENSE - ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'AVENUE DE CLICHY - ÉCLAT IMMÉDIAT ET DURABLE - COLLECTIF CAPRON-CLICHY-DÉFENSE - COLLECTIF LA FOURCHE

3 RUE ÉTIENNE JODELLE 75018 PARIS

**BULLETIN D'ADHÉSION** (à retourner à l'adresse ci-dessus)

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

adhère en qualité de : ❑ MEMBRE BIENFAITEUR. Cotisation versée (minimum 15 €) :
❑ MEMBRE ACTIF. Cotisation versée (minimum 5 €) :

SIGNATURE :

Nous assurons nous-mêmes la diffusion de nos courriers d'information. Si nécessaire pour accéder à votre boite aux lettres, merci de préciser le code de votre immeuble : .....
Nous vous invitons à photocopier ce bulletin d'adhésion et à le diffuser autour de vous.

**Adhérez, faites adhérer à** déCLIC 17/18 **(tél., fax et rép. : 01 42 94 07 75)**